



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 20 mai 2021**

RAPPORT N° 08/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.—
pour le réaménagement de la place du Marché**

Rapport N 08/2021

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000 . — pour le
réaménagement de la place du Marché

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
Discussion générale.....	3
Revêtement de la Place.....	3
Accessibilité.....	3
Évacuation des eaux et perméabilité du sol.....	4
Coffre et chaussée.....	4
Bordures.....	4
Cirque Knie.....	5
Brumisateurs.....	5
Éclairage.....	5
Mobilier urbain.....	6
Plantations.....	6
Mobilité.....	7
Parking.....	7
Bus.....	8
Projet global et autres questions.....	8
Lecture du préavis.....	9
Jardins (p. 16).....	9
Descriptif des travaux (pp. 16 et 17).....	9
Appels d'offres (pp. 18 et 19).....	9
Options de travaux.....	9
Aspects financiers (p. 21).....	10
Coût de fonctionnement.....	10
Oppositions.....	10
Planning et phasage.....	10
Conclusion.....	11

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis 08/2021 s'est réunie à 2 reprises, elle était composée des personnes suivantes :

Cédric Bussy , président-rapporteur	PS
Patrick Bertschy	PLR
Pierre Butty	PS
Antoine Dormond	Vert
Alain Gonthier	DA
Gabriela Kämpf	DA
Peter Keller	PLR
Sarah Dohr	VL
Martino Rizzello	PDC
Bastien Schobinger	UDC
Anne-Francine Simonin	VL

La Municipalité était représentée par **Madame la Syndique Elina Leimgruber** et par **Monsieur Jérôme Christen**, municipal, accompagnés de **Messieurs Claude Lehrian** et **Julien Cainne**, chefs de service, ainsi que par les mandataires suivants :

Cristina Woods , architecte	Verzone Woods Architectes
Florian Meyer , ingénieur mobilité	TRANSITEC Ingénieurs-conseils SA
Grégoire Monnard , ingénieur civil	MCR Ingénieurs Civils Sàrl
Nicolas Ghiringhelli , géomaticien	MCR Ingénieurs Civils Sàrl

INTRODUCTION

Une brève introduction de **la Municipalité** permet de situer le projet sous l'angle historique et de rappeler les étapes qui ont finalement abouti à la présentation de ce préavis. Le but de ce projet est une requalification urbaine de la Grande Place.

Il est notamment rappelé la procédure de mandat d'étude parallèle (MEP) débutée en 2017, qui a permis de choisir un avant-projet. La municipalité rappelle aussi les démarches participatives qui ont ponctué les réflexions, notamment l'atelier « marche active nocturne », en présence notamment de la commission d'aménagement du territoire (CAT) ainsi que des riverains de la Place. Les marchands ont aussi été consultés ainsi que diverses parties prenantes et associations. Les diverses remarques et propositions ont été prises en compte et ont permis de faire évoluer le projet.

Mme Cristina Woods, architecte, introduit quelques éléments clés du projet et met en évidence les évolutions depuis l'avant-projet, notamment faisant suite aux remarques du Jury du concours. En voici quelques éléments clés (détails présentés à l'annexe 1) :

- Le projet traite à présent à égalité les franges Est et Ouest de la Place. De nombreux arbres, plantes, espaces de détente (salons urbains) ont été ainsi ajoutés à l'Est. L'avant du parking

est collé à cette frange. Ce dernier voit sa capacité réduite de 200 à 150 places, mais la municipalité confirme à ce sujet que 50 places ont pu être compensées dans les quartiers environnants.

- La Fête des Vignerons a permis de constater le très bon état du perré historique, celui-ci sera ainsi pour l'essentiel laissé à l'identique (divers aménagements de détente seront proposés dans la zone, dont une plage).
- Le revêtement de la place sera fait de pavés irréguliers, issus de chutes de pavés en grès suisse d'Alpnach. Les lignes de désirs, plus adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou à certains types de mobilités douces seront, elles, en béton désactivé ou en pavé flammé. Ces revêtements adaptés aux PMR sont plus coûteux, car ils nécessitent notamment d'être jointoyé, ce qui requière un fond dur. Les espaces de déambulation dans les franges seront en enrobé clouté et les salons urbains en sols stabilisés. Le perré et le bois d'Amour seront peu modifiés, une bande de roulement sera toutefois ajoutée au bois d'Amour et une plage de sable ou galets viendra compléter le bas de la Place.
- Diverses essences d'arbres seront plantées, les espèces ont été choisies selon plusieurs critères, notamment l'adaptabilité au changement climatique. À cet égard, les tilleuls ne sont pas connus pour bien résister au réchauffement, toutefois une variété particulière a été sélectionnée, qui devrait bien supporter l'évolution du climat tout en préservant l'aspect emblématique. L'emplacement des chênes au Nord-Ouest a été âprement discuté, en raison du nombre important de canalisations à cet emplacement. Les arbres seront vraisemblablement plantés dans des fosses de types Stockholm qui permettent une meilleure aération et irrigation des arbres, favorisant ainsi leur développement en santé. De très rares arbres existants devront être abattus, en raison de leur longévité insuffisante ou leur emplacement problématique.
- Il est précisé que les espaces de détente ont été soulignés comme des éléments importants pour les marchands, ces zones seront particulièrement soignées.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Revêtement de la Place

Accessibilité

Plusieurs commissaires s'interrogent au sujet de l'accès des PMR sur la Grande Place, en lien avec le choix de pavés irréguliers. La thématique des seniors est évoquée, en lien avec le concept de ville-amie des aîné·e·s. Il est notamment demandé si l'accès avec un déambulateur (tintébin) est possible. La question de la pertinence des pavés lors d'activités ponctuelles, p. ex. des concerts dansants sont aussi évoqués.

Les mandataires expliquent que les « lignes de désir » répondent aux normes pour PMR. Celles-ci garantissent une traversée aisée de la Place, y compris avec une chaise roulante ou un déambulateur. Par ailleurs, elles garantissent aussi un accès plus agréable avec certaines formes de mobilités, p. ex. les trottinettes. Elles sont encore en cours d'affinage, mais doivent permettre une traversée de la Place dans différentes directions et en fonction des trajets les plus fréquents. Elles sont ainsi connectées aux rues avoisinantes et permettent aussi de traverser la zone de parking de manière sécurisée.

En revanche, les pavés irréguliers, qui couvrent la plus grande partie de la Place, ne sont pas spécifiquement conçus pour les PMR. Toutefois, ils restent relativement utilisables et agréables pour la plupart des personnes. En matière de mobilité douce, s'ils ne sont pas très agréables aux utilisateurs

de trottinettes, ils sont en revanche tout à fait adaptés à la pratique du vélo. Ils pourraient être partiellement inadaptés à de rares événements ponctuels (danse p. ex.). Si cette situation devait très exceptionnellement survenir, ils pourraient tout à fait être momentanément recouverts (p. ex. par une scène). Toutefois, les réflexions sur l'emplacement et l'orientation des « lignes de désir » n'ont pas intégré la mobilité dans les situations particulières de manifestation pour le moment.

Quelques commissaires proposent de réfléchir à l'orientation des lignes de désir dans le cadran Nord-Est en lien avec le marché. Des adaptations raisonnables pourraient peut-être permettre de faciliter la mobilité des PMR à cette occasion. **Les mandataires** accueillent favorablement cette idée qui arrive au bon moment de la réflexion et promettent d'en étudier la faisabilité.

Un-e commissaire s'interroge sur la nécessité de bétonner le support des pavés flammés des lignes de désir. Il est expliqué que pour répondre aux normes PMR, ceux-ci doivent être jointoyés de façon parfaitement lisse, ce qui nécessite une mise-en-œuvre au mortier. Ce n'est possible, pour des raisons techniques, qu'avec une dalle solide. Il n'y a pas de dalle bétonnée sur le reste de la place (pavés irréguliers).

Un-e commissaire demande si les livraisons restent possibles, notamment du côté Est, il y est répondu favorablement. De plus, il est précisé que l'accessibilité de la pharmacie est possible de plain-pied. Par ailleurs, les accès ont aussi été soigneusement réfléchis avec le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et permettent leur intervention au besoin.

Un-e commissaire propose de ne pas clouter les surfaces d'enrobés circulables en voiture afin de mieux les distinguer visuellement. Cette solution n'a pas été retenue par **les mandataires**. Ceux-ci indiquent que c'est la densité du cloutage qui sera plutôt adaptée en fonction de la situation. Il est précisé que le cloutage des enrobés permet de signaler visuellement aux automobilistes qu'ils entrent dans une zone piétonne, par ailleurs, il est possible de varier la densité du cloutage pour signaler visuellement des zones d'usages différents.

Évacuation des eaux et perméabilité du sol

Les pavés irréguliers permettent au sol de la Place de devenir partiellement perméable, ce qui est conforme aux recommandations actuelles, permet son oxygénation et facilite l'infiltration de l'eau ruisselante. Dans le détail, la proportion prévue de revêtement semi-perméable (pavés posés à sec) et perméable (stabilisés + plage) par rapport aux revêtements totaux est de 12 756 m² contre 12 378 m², soit environ 50 % — 50 % à l'avenir alors qu'aujourd'hui le revêtement est à environ 97 % imperméable (tout sauf la plage et la partie en pelouse au pied du cèdre pleureur). Finalement, l'eau ruisselante excédentaire s'évacuera aussi par des caniveaux à fentes sur les côtés de la Place.

En réponse à la question **d'un-e commissaire**, il est répondu que l'évacuation des eaux serait certainement débordée par un événement de pluie torrentielle exceptionnel. L'eau irait alors en direction du lac et des dégâts ponctuels, p. ex. sur l'aménagement de la plage ne sont pas à exclure.

Coffre et chaussée

À la question **d'un-e commissaire**, il est précisé que les mises en soumissions incluent une réfection de l'ensemble du coffre de la Place. Il est ajouté qu'un collecteur d'eaux usées doit aussi être refait à cette occasion. **Un-e commissaire** fait la remarque que 10 cm d'enrobé sont suffisants et que cela permettrait une économie de 15 % sur la fourniture.

Bordures

Un-e commissaire propose que la zone de verdure du Bois d'Amour soit ceinturée à l'aide d'une bordure métallique, comme le reste des zones de verdure du projet. **Les mandataires** expliquent que

cet espace est particulier dans la mesure où il s'agit d'une pastille en stabilisé rattachée à l'espace en pavé et entourée d'espaces piétons. Il s'agit donc de la délimiter d'une manière spécifique d'où l'usage des bordures biaisées. Il est suggéré de saisir l'occasion de ce projet pour réfléchir à une harmonisation (adoption de lignes directrices) pour les différentes bordures au sein de la Ville. Cela améliore l'impact visuel et facilite le travail des soumissionnaires. **La municipalité** y répond favorablement et va se pencher sur le sujet.

À la demande d'**un-e commissaire**, le projet sera adapté et la rue du Torrent sera équipée des mêmes bordures et cunettes que la rue Paul-Cérésolo.

Cirque Knie

Les pavés irréguliers représentent un avantage pour la venue du cirque Knie qui pourra facilement planter les piquets de son chapiteau. Le cirque est en difficultés avec celui-ci dans plusieurs Villes. **La Municipalité** précise qu'une collaboration est instaurée pour réfléchir aux modalités de la venue du cirque sur la Place refaite. Ces modalités, et notamment l'emplacement précis du chapiteau, feront l'objet d'une convention.

Brumisateurs

Les mandataires expliquent que les brumisateurs avaient été écartés dans un premier temps, essentiellement pour des raisons de coûts. Les démarches participatives ont toutefois mis en lumière l'adhésion et l'enthousiasme que cet élément suscitait. Ils expliquent qu'il s'agit d'un élément identitaire fort permettant de valoriser la zone Sud-Est de la Place. En effet, cet endroit paraît actuellement souvent délaissé malgré son emplacement idéal, ce qui a souvent été souligné. Le but est d'y amener un élément architectural significatif. Par ailleurs, les brumisateurs apporteront de la fraîcheur en été et sont généralement très appréciés des enfants qui aiment y jouer.

Pour donner suite aux questions **des commissaires**, il est précisé que le choix de brumisateurs plutôt que d'une fontaine (p. ex. à jets) permet notamment d'éviter une importante surconsommation d'eau tout en ayant un effet important autant visuel que rafraichissant. Par ailleurs, ces brumisateurs seront programmables, autant par rapport à la saison qu'hebdomadairement, ils pourront donc être adaptés ou stoppés lors de manifestations.

L'étude technique permettra encore d'affiner l'étude de leur durabilité. En réponse à une question, il est précisé que les normes d'hygiène sont strictes, notamment si ceux-ci ne sont pas en fonction en permanence. Les systèmes modernes permettent notamment de s'autopurger de manière régulière.

Éclairage

Les mandataires expliquent que par rapport aux choix initiaux sur les franges où un effet « guirlande » est recherché, des modifications ont dû être apportées, notamment pour donner suite aux discussions avec le SDIS. Alors qu'un accrochage aux façades était envisagé, ce ne sera finalement plus le cas afin de permettre des interventions de secours en toute sécurité, mais aussi pour éviter les négociations avec les riverains concernant des ancrages de haubans en façade. La conséquence sera un nombre plus important de mâts de petite taille aux franges Est et Ouest. Par ailleurs, il est précisé que si les mâts éclairant le centre de la place peuvent paraître très haut (13 m), ce qui est nécessaire pour cette partie, ceux-ci le seront toutefois moins que les mâts actuels (15 m).

Plusieurs commissaires s'interrogent sur l'éclairage choisi, sa pertinence, son impact, et sa prise en compte du futur Plan lumière. Il est notamment suggéré de distinguer des couches d'éclairage en fonction de ce qui est indispensable (notamment pour des raisons sécuritaires), de ce qui est

pertinent, voire superficiel, avec la volonté d'éviter le sur éclairage. La question de l'éclairage dit « intelligent » ou dynamique est aussi évoquée.

La Municipalité répond que ce dernier n'a pas été retenu, car il peut provoquer des inconforts par allumage intempestif, notamment au passage d'animaux. Ce point est contesté par plusieurs commissaires.

Toutefois, la volonté d'éviter un éclairage trop important ou qui ne serait pas pertinent ainsi que la prise en compte du futur Plan lumière est au centre des réflexions de la Ville et des mandataires. Il est notamment précisé que des essais seront effectués et que ce ne sera pas l'intensité maximale qui sera retenue. Par ailleurs, dès que le Plan lumière aura atteint sa maturité, des ajustements de l'éclairage de la Place seront possibles. **La Municipalité** confirme que la direction des espaces publics (DEP) est attentive à ce point et va dans le même sens.

Mobilier urbain

En réponse aux questions **de commissaires**, les mandataires expliquent que le mobilier choisi est encore en cours d'affinage, mais sera pour la plupart compatible pour les PMR et les aîné·e·s. Il est toutefois précisé qu'il y aura divers types de mobiliers pour divers types d'usages et d'usagers (p. ex. les chaises longues du bas de la Place ne sont pas adaptées aux PMR !).

La question du choix des poubelles est aussi débattue. Il est notamment demandé par **des commissaires** si des poubelles de tri sont prévues, ce à quoi il est répondu par la négative. **La Municipalité** rappelle les problèmes survenus avec les poubelles pour PET qui étaient pour l'essentiel déclassées, ce qui avait amené à finalement y renoncer. Toutefois, **plusieurs commissaires** soulignent que les espaces de pique-nique sur les franges devraient être considérés de manière différente en raison de l'usage voulu. Ces espaces se doivent d'être accueillant ! Il est proposé d'installer, au moins à ces emplacements, des poubelles de tri. Il est demandé si un test était possible. **La Municipalité** y réfléchira et mènera un test cet été au Quai Perdonnet.

Plantations

Les mandataires expliquent que les plantations retenues ont été choisies d'une part pour leur résistance au milieu urbain et au changement climatique et d'autre part pour leur aspect identitaire, notamment dans leurs tailles et couleurs, diverses en fonction des endroits de la Place et des usages prévus.

L'augmentation de la canopée sur la place induite par ce projet est importante : d'après les couronnes en plan, cela représente + 235 % (situation à la réception des travaux) et d'après le nombre d'arbres, on peut compter sur + 324 % (situation après phase de développement des arbres).

Des fosses de types « Stockholm » seront choisies comme technique de plantation. Celles-ci sont composées d'un mélange terre-pierre différent où l'élément minéral structurant est beaucoup plus important, ce qui améliore l'oxygénation et l'hydratation des racines et permet une meilleure santé de l'arbre (cf. annexe 1). Ces fosses ne concerneront que les nouveaux arbres, il n'est pas prévu d'intervenir sur les arbres existants même si cela est techniquement possible, mais très laborieux et donc coûteux.

Un·e commissaire demande si la taille des fosses est suffisante, il lui est répondu que c'est dans les 50 premiers centimètres que la densité racinaire est la plus importante, les fosses sont tout à fait adaptées au type d'arbre qui y est planté.

Un·e commissaire demande si le choix des essences a tenu compte des 20 % de la population allergique aux pollens, compte tenu du nombre important d'arbres qui seront plantés tout autour de la Place. Il est répondu que les bouleaux, à fort potentiel allergique, n'ont pas été retenus dans le choix. De plus, aucun des arbres retenus ne fait partie de la liste du centre d'allergie suisse sur les arbres et plantes à fort potentiel allergène. En revanche, concernant les massifs plantés, si les vivaces ne posent pas problème, les graminées sont, elles, bien présentes sur la liste. Elles sont cependant importantes d'un point de vue visuel et identitaire, notamment pour apporter de la légèreté et du mouvement. **Plusieurs commissaires** incitent à intégrer cet élément dans les réflexions sur l'emplacement de ces plantations. L'abond immédiat des terrasses pourrait par exemple être évité.

Mobilité

Les mandataires expliquent que divers éléments ont guidé les choix de mobilités. Tout d'abord, la priorité est clairement axée sur les piétons. Les accès aux cycles seront aussi facilités, avec de très nombreuses possibilités de parage vélo sur toute la Place. Il y a une volonté de limiter le trafic non désiré de véhicules, notamment de dissuader le trafic de « transit ». Le parking se veut perméable et facilement franchissable grâce à deux traversées réservées aux modes doux. Finalement, l'ensemble du plan de mobilité est facilement modulable et adaptable en fonction de l'évolution des habitudes (détails à l'annexe 2).

Parking

La question du nombre de places de parking (450 dans la situation initiale), réduite à 200 dans le projet initial, puis 150 places à présent, a suscité des interrogations chez **certains commissaires**. **Les mandataires** expliquent d'une part que cette réduction découle de la nécessité de remanier l'angle Nord-Ouest (Torrent-Cérésole) pour éviter les conflits entre piétons et voitures et rendre possible le passage des véhicules lourds ainsi que de la volonté d'aménager la frange Ouest de façon semblable à celle de l'Est. **La Municipalité**, d'autre part, ajoute que son approche sur cette question a évolué : il s'agit à présent de considérer et répondre aux besoins réels plutôt que de compensation 1 pour 1 au même emplacement. Elle observe que les parkings à proximité sont rarement pleins. Toutefois, **la Municipalité** nous apprend que les 50 places en diminution du projet initial pourront être compensées dans les alentours, notamment par des ajouts, déjà étudiés : sur les quais de la Veveyse, à l'av. Paul-Cérésole, à la rue du Musée ainsi qu'à la rue de la Madeleine. **Un·e commissaire** précise toutefois qu'il ne s'agit pas que de ces 50 places, mais d'autres aussi, notamment sur le quai Perdonnet, à la rue de Lausanne, etc. **Un·e autre commissaire** fait la proposition d'ajouts de places à la rue des Communaux ainsi qu'en face de l'Hôtel-de-Ville (par le changement d'orientation des cases).

Les mandataires expliquent par ailleurs que le futur parking sera plus confortable et fonctionnel que l'actuel, avec des allées plus larges (6,5 m) et des places plus étroites (2,5 m). Une 30^e de places pour motos est aussi prévue ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules électriques. **Un·e commissaire** se demande pourquoi une allée centrale (horizontale Est-Ouest) pour la circulation des voitures n'est pas prévue. L'absence d'une telle voie de sortie supplémentaire implique de faire le tour complet du parking ce qui pourrait provoquer des entassements de voitures. **Les mandataires** expliquent que la priorité est donnée aux piétons et qu'une telle allée centrale nécessiterait la suppression de places de parc supplémentaires. Il est également indiqué que le parking comme prévu ne devrait pas donner lieu à d'importants ralentissements, à l'exception de situation particulière.

La délimitation visuelle du parking se limitera à des marquages au sol. Il n'est pas prévu, par exemple, de revêtement différent, ceci aussi pour permettre au projet d'être évolutif. En revanche, le parking sera délimité du reste de la place par du mobilier urbain, par exemple des blocs de pierre. Des emplacements pour affichage sont aussi à l'étude et pourraient créer une délimitation visuelle tout en

permettant des expositions en lien avec le Festival Images, par exemple. Finalement, les transversalités piétonnes et de mobilités douces dans le parking seront protégées par des potelets. Les accès qui ne sont possibles que pour un nombre très restreint de véhicule (livraisons ou riverains) seront fermés par des bornes rétractables

Bus

Plusieurs commissaires se sont interrogés sur les variantes de trajets de bus (cf. annexe 2). **Les mandataires** ont présenté diverses contraintes qui limitent les choix. En premier lieu, il s'agit d'éviter toute circulation devant le Poids du foin ainsi que devant la Grenette, afin d'accroître le confort des piétons, mais aussi parce qu'avec la nouvelle configuration prévue, le passage devient étroit au Nord-Ouest de la Place. C'est pourquoi, une des variantes prévoit le passage des bus par le Bois d'Amour avec un arrêt rue de Lausanne, l'autre via la rue du Torrent puis l'av. Paul-Cérésole où l'arrêt de bus serait prévu.

Il est précisé que le passage des bus par le Bois d'Amour a été testé par les VMCV, la hauteur des branches ne semble pas poser un problème important. Il est prévu d'y construire des bandes de roulement pour faciliter la circulation des véhicules. Par ailleurs, il est prévu d'installer une place de parking pour autocar sur l'av. Paul-Cérésole, mais il n'est pas possible d'avoir simultanément un arrêt de bus. Si le bus devait passer par la variante Torrent-Cérésole, il faudrait imaginer une solution différente pour les autocars. Ces diverses variantes et leurs implications à l'extérieur du périmètre de la Place sont encore en cours d'affinage. **Un.e commissaire** propose de réduire le transit en privilégiant l'option de l'itinéraire des bus par l'ouest (Torrent-Cérésole), ce qui éviterait de rendre le Bois-d'Amour circulaire. **Les mandataires** confirment que cela éviterait d'aménager une bande de roulement. Des commissaires s'inquiètent des livraisons des commerces sur la rue de Lausanne.

Projet global et autres questions

Un.e commissaire demande si l'abandon de la revitalisation de la frange Nord-Ouest (tel que dans le projet initial) au profit de places de parc permettrait des économies ainsi que le nombre de places ainsi gagnées. Il/elle note par ailleurs que cela permettrait de lever une opposition. **La Municipalité** répond que les économies seraient faibles, voire inexistantes, en raison notamment du coût de l'enrobé nécessaire (y compris de son coffre résistant). De plus, **la Municipalité** n'entend pas renoncer à la plantation d'arbres, le nombre de places supplémentaires serait probablement de 5-6 tout au plus.

Un.e commissaire se questionne au sujet de la communication du projet et de la possibilité de tester le mobilier urbain. **La Municipalité** rappelle que le montant relatif à la communication du projet avait été supprimé du crédit d'études. Le prototypage du mobilier urbain, lui, a été inclus dans les appels d'offres de réalisation et sera effectué suite à l'appel d'offres qui reste à effectuer et sera accompagné par le bureau d'architectes paysagistes lauréats du concours, il permettra de se faire une meilleure idée du mobilier urbain à venir.

Un.e commissaire s'interroge sur les critères de choix pour les revêtements de sols, et notamment si les aspects de durabilité, d'adaptation au changement climatique, d'impact environnemental et autres ont été intégrés. En effet, à première vue, il y a les choix de projet, mais aussi les effets induits, notamment la réduction de trafic dans les rues adjacentes. **La Municipalité** confirme que ces critères ont été intégrés et discutés à l'aide d'une grille d'analyse spécifique à ce projet. Cette grille est encore en phase test dans les décisions municipales et elle sera utilisée dans les préavis, une fois aboutis. Selon les mandataires, l'aspect du projet le plus significatif est le revêtement, de par sa surface et son importance sur ce projet de place ouverte et un comparatif vient compléter ce rapport (cf. annexe 4).

La question des propriétés thermiques des revêtements est aussi évoquée, au vu de leur importance pour éviter les îlots de chaleurs. Par rapport à cet aspect, **les mandataires** précisent que les pavés irréguliers en grès sont de couleur gris moyen, le revêtement stabilisé est clair et qu'aucun revêtement coloré ne sera utilisé. Les enrobés auront ainsi un albédo¹ de 0,05 à 0,2 et les revêtements stabilisés un albédo de 0,1 à 0,3. L'effusivité thermique² des enrobés est, elle, de 1200 à 1900 et celle des stabilisés de 650 à 800 (cf. annexe 4).

En réponse **aux commissaires**, il est par ailleurs rappelé que les effets indirects du projet ont été discutés lors du MEP.

LECTURE DU PRÉAVIS

Jardins (p. 16)

À la demande d'un-e commissaire, il est confirmé que les plantations sont sous garantie 1 an, l'entretien est lui assuré par le prestataire pendant 3 ans.

Descriptif des travaux (pp. 16 et 17)

Concernant le poste « Déplacement des services », il est précisé qu'il s'agit ici d'un montant maximal. Des discussions intenses sont en cours avec les services concernés. Certaines conventions datant des années 80 ne facilitent pas les interprétations juridiques.

Appels d'offres (pp. 18 et 19)

Il est confirmé que les soumissions sont maintenant rentrées à 80 % et que tous les aspects importants du projet sont à présent consolidés. En principe, des montants favorables d'env. 200 000 CHF. — ont été obtenus et seront à disposition en plus pour les « divers et imprévus ». Aux diverses questions **des commissaires**, il est répondu que la durée de validité des offres de génie civil est de 18 mois et que l'indice ICP sera appliqué en cas de retard trop important des travaux. Par ailleurs, l'installation du chantier représente 9,12 % du montant total des soumissions du lot 2 (génie civil). De plus, le choix des entreprises mandatées se fait sur la base de différents critères qui comprennent, entre autres, le fait d'être une entreprise formatrice.

La question de l'écart avec le plan des investissements est aussi posée. Celui-ci est lié à divers éléments ayant trait à l'évolution du projet. Ces justifications sont détaillées dans l'annexe 5.

Options de travaux

Il est précisé que le coût des bornes de voitures électriques concerne le déplacement des bornes existantes.

1 L'albédo, ou albedo (sans accent) est le pouvoir réfléchissant d'une surface, c'est-à-dire le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie à l'énergie lumineuse incidente. Le coefficient va de 0 (noir parfait) à 1 (miroir parfait)
Source : Wikipédia.

2 L'effusivité thermique d'un matériau caractérise sa capacité à échanger de l'énergie thermique avec son environnement. Source : Wikipédia.

Aspects financiers (p. 21)

Coût de fonctionnement

Il est précisé que la phrase « l'entretien de la nouvelle place du Marché n'entraînera pas d'augmentation des charges liées au personnel » est à lire sous réserve du paragraphe qui suit immédiatement. Après les 4 premières années d'entretien des plantations (pour rappel intégré dans le coût des appels d'offres), du personnel supplémentaire de la commune sera nécessaire pour s'en occuper, ce qui générera probablement des coûts d'entretien (environ 1 EPT).

OPPOSITIONS

Il y a actuellement 21 oppositions aux projets. Celles-ci concernent des sujets très divers parmi lesquelles : les places de parc, la question du mail Sud, le bruit, les possibles fitness urbains, la position de certains arbres ou leur abattage, les accès véhicules, le garage FIAT. La plupart des oppositions pourront être levées après réception de la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC).

Concernant le garage FIAT, un accord devrait être trouvé. Concernant les places de parc, les opposants sont ouverts à une compensation dans les environs, mais demandent des plans précis des, ce qui leur sera fourni prochainement. L'opposition la plus problématique est celle concernant le mail Sud où les opposants ne sont ouverts à aucun compromis, ni discussion. Toutefois, il n'est pas exclu que la levée de l'effet suspensif puisse être obtenue, le projet global n'empêchant pas dans l'absolu une réalisation ultérieure sur le sud de la place. Il en est de même concernant les places de parc, rien n'empêchant l'ajout de marquages à la peinture sur la place même terminée, pour appliquer une éventuelle décision de justice.

Une complication est aussi survenue en lien avec la zone de détente au Sud de la place, le canton s'opposant à des bouées délimitant une zone de baignade (avec un aspect incitatif) alors que la CGN l'exige pour des raisons de sécurité. **La Municipalité** évoque l'idée de tolérer la baignade sans l'autoriser formellement. **Plusieurs commissaires** s'opposent à cela et évoquent la nécessité d'être clair : soit on autorise et on prend les mesures assurant la sécurité de la baignade, soit on l'interdit, ce qui ne semble pas cohérent avec le projet.

Concernant les pédalos, les exploitants ont renoncé à faire opposition. **La Municipalité** a pris une position claire à ce sujet : jusqu'au chantier, le statu quo sera appliqué, dès le chantier les pédalos pourront occuper la moitié du perré. Une fois celui-ci terminé, ils pourront continuer d'occuper la moitié du perré tant qu'une autre solution n'aura pas été trouvée. Il s'agit là d'une décision municipale.

PLANNING ET PHASAGE

Un descriptif du phasage du chantier et des éléments clés de sa planification est présenté en annexe 3, celui-ci dépend bien évidemment d'un début du chantier dans les temps. À ce sujet, **la Municipalité** se dit confiante.

CONCLUSION

Pour donner suite à des réflexions de la commission des finances (COFI), la Municipalité propose l'amendement technique suivant :

- Modifier le numéro 3 de la décision par « d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 515'000. — sur le compte au bilan N° 9282.07 "Fonds de réserve réaménagement Grande Place";
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 1'568'112. — sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 558'144. — pendant 20 ans.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Par ailleurs, **un·e commissaire** propose le vœu suivant :

- « Que la Municipalité étudie la possibilité d'ouvrir aux personnes physiques une participation au financement d'un arbre ou d'une surface pavée en échange d'une plaquette nominative ou d'autres solutions de financement participatif »

Ce vœu est soutenu à l'unanimité.

À l'issue des discussions, la commission a décidé de recommander avec 9 pour et 2 contre d'accepter les conclusions amendées du préavis.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

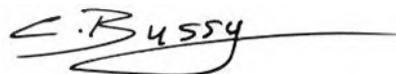
VU le préavis n° 08/2021, du 8 mars 2021, concernant « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000. — pour le réaménagement de la place du Marché »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'246'000. — pour le réaménagement de la place du Marché ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 515'000. — sur le compte au bilan N° 9282.07 « Fonds de réserve réaménagement Grande Place » ;
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 1'568'112. — sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 558'144. — pendant 20 ans.

M. Cédric Bussy



Président de la commission

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

COMMISSION ADHOC - PRÉSENTATION DU PROJET

AVRIL 2021



PROJET

RAPPEL MEP

PROJET

PLANTATIONS

ARBRES

MASSIFS

ÉCLAIRAGE

REVÊTEMENTS DE SOLS

GESTION DES EAUX PLUVIALES

COMPOSITION

PALETTE DE MATÉRIAUX

FRANGES HABITÉES

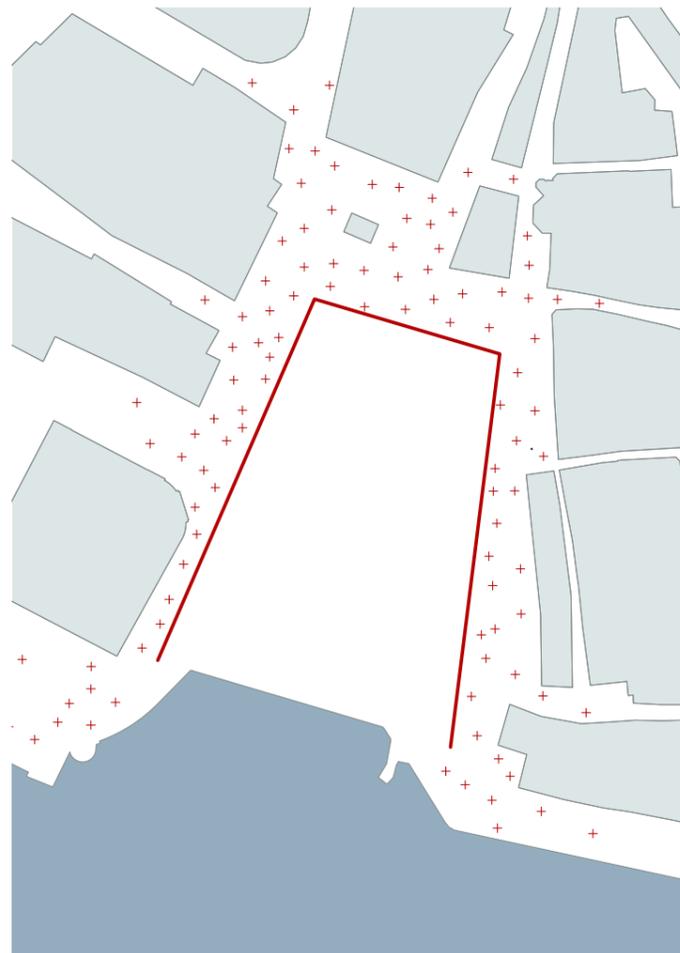
MOBILIER

PROJET
RAPPEL MEP

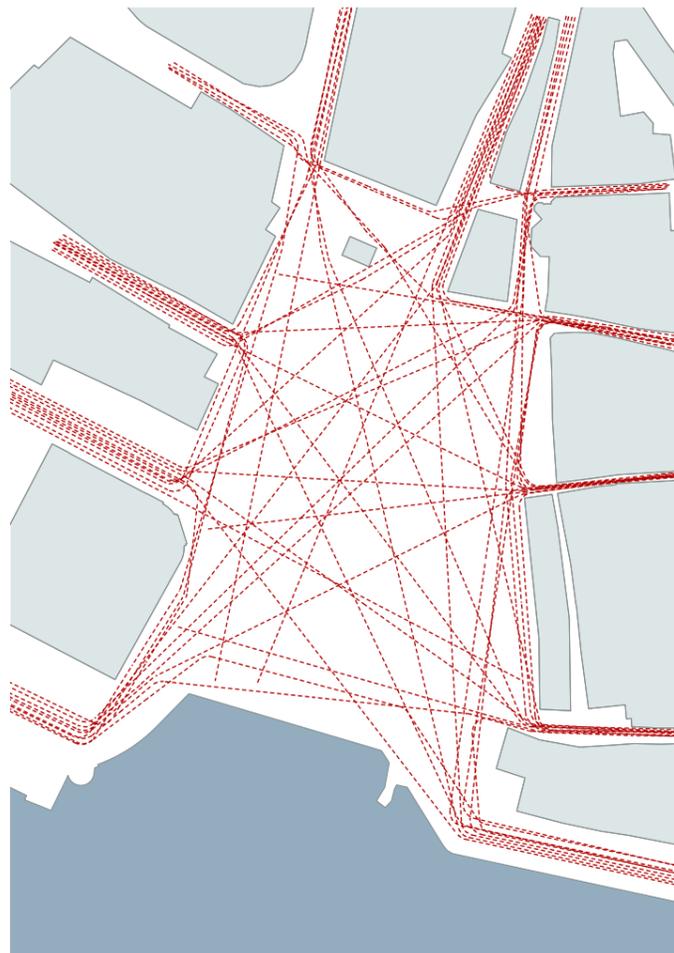
RAPPEL MEP

4 intentions fondatrices du projet «D'amour et d'eau fraîche»

Révéler le centre



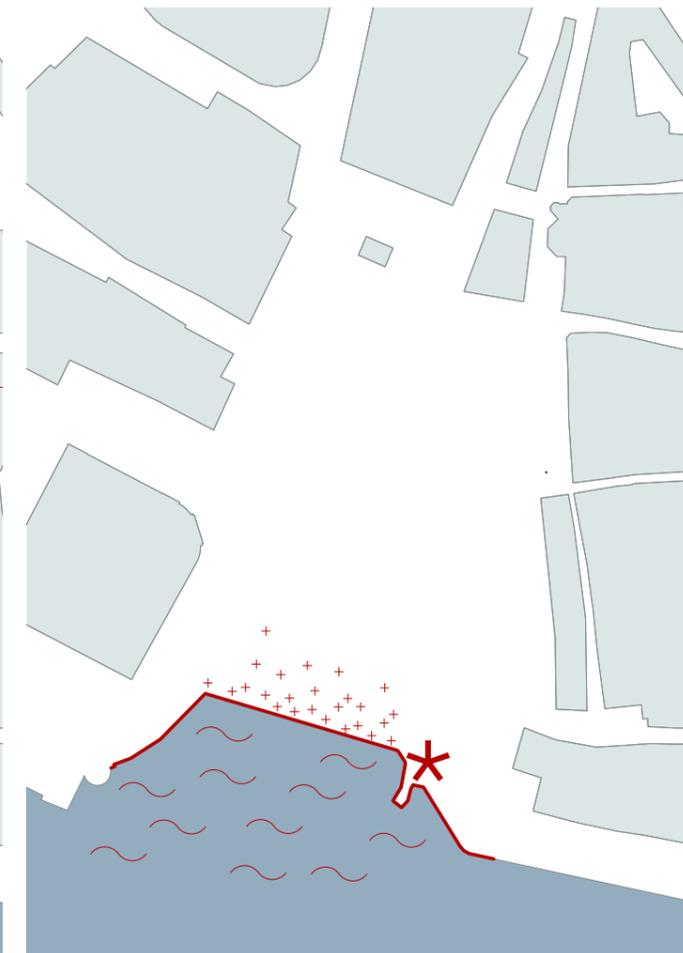
Dynamiser l'espace



Habiter les franges



Toucher le lac



Développement du projet

Synthèse des recommandations du collège d'experts

Franges

- Amélioration de l'angle Nord-Ouest
- Amplification des espaces d'usages du quotidien, non commerciaux
- Harmonisation esthétique des terrasses et de leurs aménagements

Revêtements

- Simplicité et sobriété des matériaux
- Durabilité et économie de moyens pour sol et grève lacustre
- Simplification de l'aménagement du perré

Plantations

- Diversité des essences d'arbres et compléments de plantations

Mobilité

- Diminution des conflits d'usages entre divers modes à l'angle Nord-Ouest
- Amélioration du marquage et de la signalisation du parking

Vue aérienne MEP 2018



RAPPEL MEP

Développement du projet

Réponses et pistes développées

Franges

- Consultation des riverains, propriétaires et exploitants concernant l'aménagement et l'harmonisation
- Plus d'égalité de traitement entre franges Est et Ouest
- Équilibre recherché entre terrasses commerciales et non-commerciales

Revêtements

- Utilisation maximale de la pierre naturelle avec une mise en oeuvre durable
- Suppression des pavés de béton préfabriqué bicolores
- Conservation du perré et de ses éléments patrimoniaux

Plantations

- Plan d'arborisation complété en collaboration avec Parcs et jardins
- Réorganisation des tilleuls xvven configuration plus organique pour conserver et planter un maximum d'arbres

Mobilité

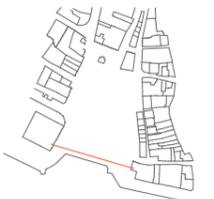
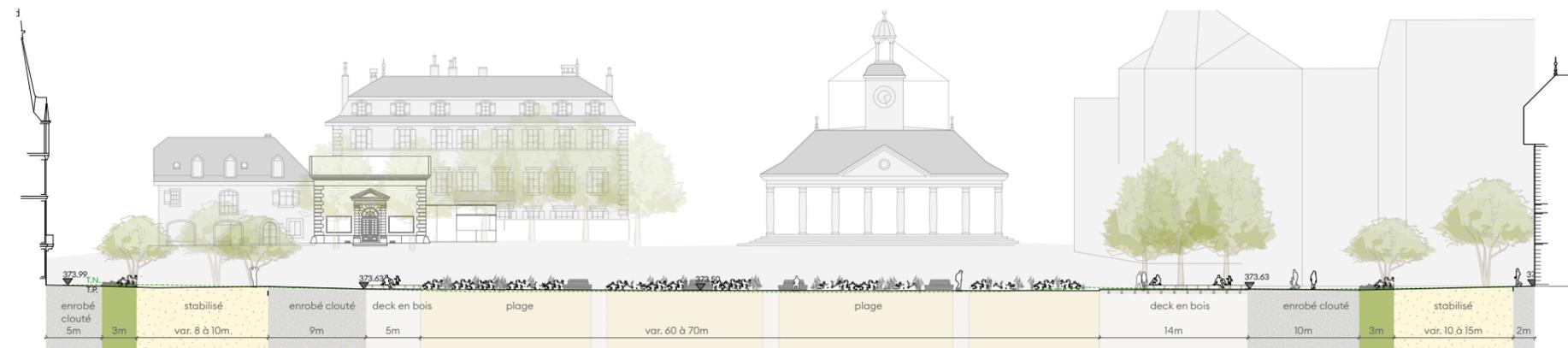
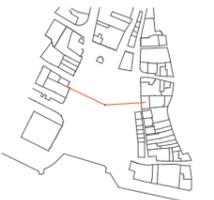
- Élargissement des espaces pour les modes doux à l'angle nord-ouest de la place
- Clarification du fonctionnement du parking

Plan général 2021



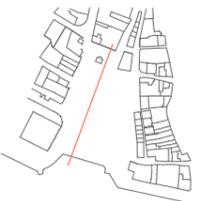
PROJET

Coupes générales E-O



PROJET

Coupes générales N-S

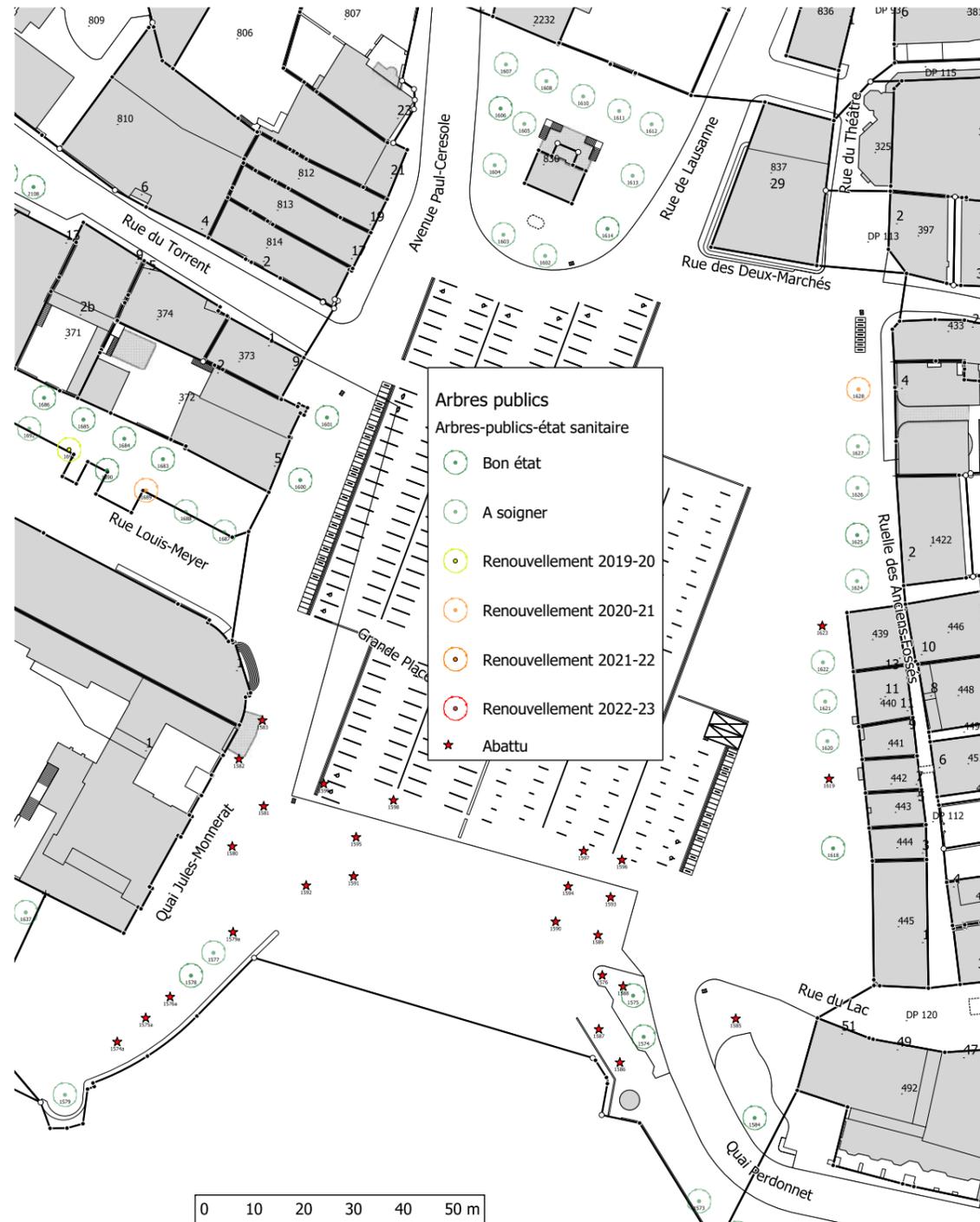


PLANTATIONS ARBRES & MASSIFS

ARBRES

État existant et situation projetée

Etat actuel, plan de la DEP, mars 2020



Plantations, abattages & transplantations



-  arbre existant
-  arbre projeté
-  arbre à transplanter
-  arbre à abattre

Abattages

- A** Platanus x hispanica x 2
renforcement du bosquet de tilleuls +
identitaire
- B** Platanus x hispanica x 1
renouvellement 2020-2021 prévu par
le service Parcs & Jardins
- C** Cedrus atlantica x 1
arbre à port pleureur trop
volumineux
- D** Prunus emimens x 2
endommagement suite à la FEVI
- E** Platanus x hispanica x 2
dégagement de la promenade du
lac et accès SDIS
- F** Platanus x hispanica x 1
uniformisation des bouquets
de chênes

Transplantations possibles

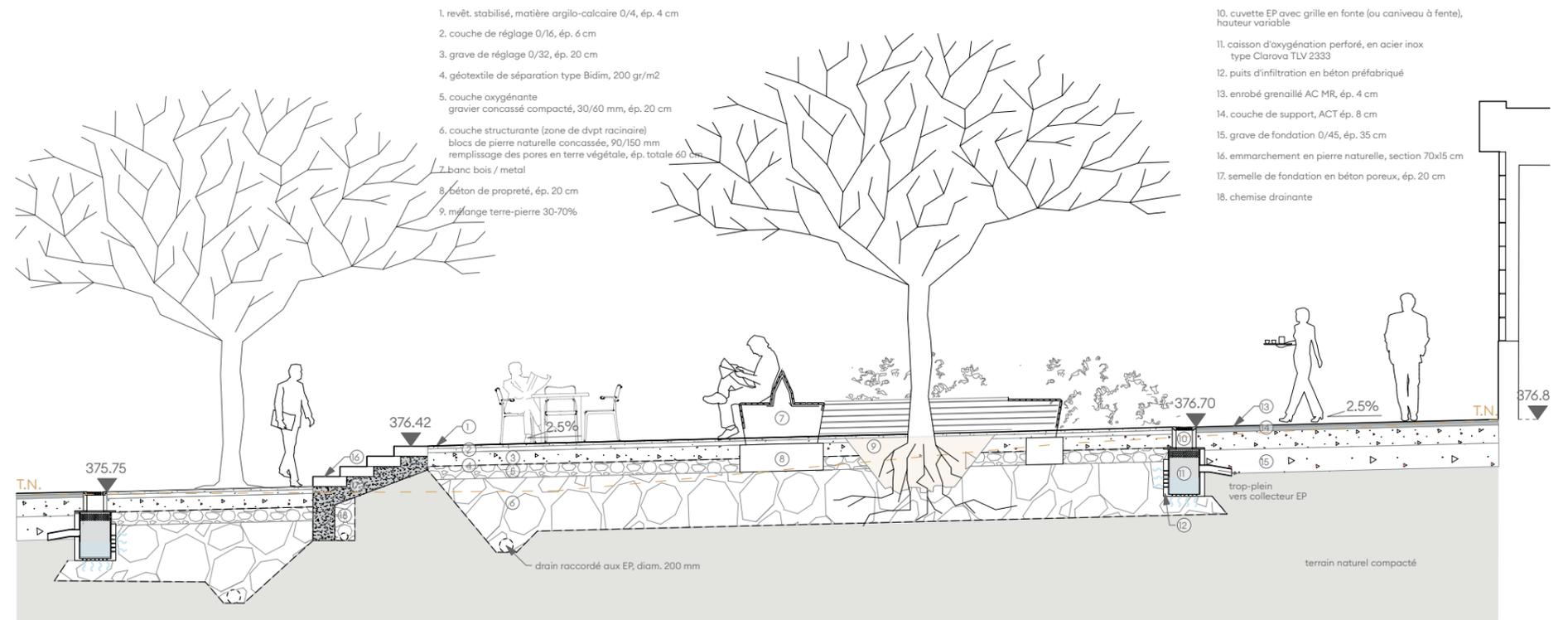
- T''''** Platanus à transplanter

ARBRES

Technique de plantation

Des fosses continues oxygénantes

- allier structure du fond et oxygénation des racines,
- favoriser le captage d'air et d'eau d'une seule construction,
- compatibilité avec les arbres existants, ce qui permet de les préserver et les revitaliser,
- méthode de construction qui favorise la pérennité du revêtement de sol adjacent.



Coupe de principe - Fosse de plantation Est



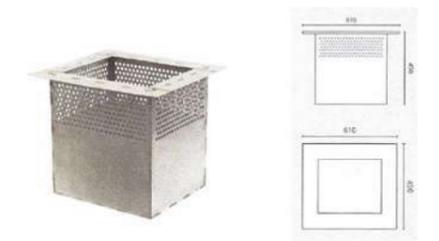
1. préservation des arbres existants



3. couche structurante 90/150 mm



5. incorporation de terre végétale



7. caisson d'oxygénation - Clarova TLV 2333



2. dégagement des pourtours racinaires



4. couche oxygénante 30/60 mm



6. mélange terre-pierre effectué



8. grille EP sur caisson d'oxygénation

MASSIFS

Implantation des massifs plantés

Une sélection adaptée à son emplacement

- des typologies de plantes déclinée selon l'emplacement des massifs (franges, plage, Est, Ouest, etc.),
- un aspect léger et vaporeux, qui suit les mouvements du vent,
- un tableau changeant au fil des saisons,
- un complément possible avec des plantations annuelles.

-  massifs des franges & Bois d'Amour
-  massifs de la rive



MASSIFS

Les Franges - palette massif I (exposition ensoleillée, sol sec)

1. Echinops bannaticus 'Star Frost' 2. Pennistenum alopecuroides 3. Festuca mairei 4. Knautia macedonica 5. Phlomis tuberosa 6. Allium sphaerocephalon 7. Achillea nobilis subsp. 'Neilreichii' 8. Aster 'Schneegitter' 9. Verbena bonariensis 'Lollipop' 10. Scabiosa ochroleuca 11. Ballota hirsuta 12. Ballota pseudodictamnus 13. Sedum spectabile 'Brilliant' 14. Antennaria dioica 'Alba' 15. stachys byzantina 'Big Ears'

ETE



HIVER



ÉCLAIRAGE

ÉCLAIRAGE



La rive

Mâts bas
Simple ou double sources
Armatures de type fonctionnel au design sobre
Optique asymétrique, orientée vers le sol



Le long des franges (façades EST et OUEST)

Armatures suspendues
Armature sobre
Haubans en continuité des rues adjacentes, fixations sur nouveaux mâts
Optique symétrique et diffuse



Le Bois d'Amour

Mâts moyens
Composés de plusieurs armatures
Projecteurs de type fonctionnel au design sobre
Optique ciblée et/ou diffuse vers le sol



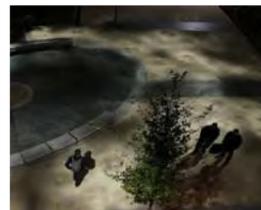
Le Centre

Mâts très hauts
Possibilité d'un mât incliné
Composés de plusieurs armatures
Armatures de type fonctionnel au design sobre
Optique large et diffuse
+ Projecteurs spécifiques: week-end et événements



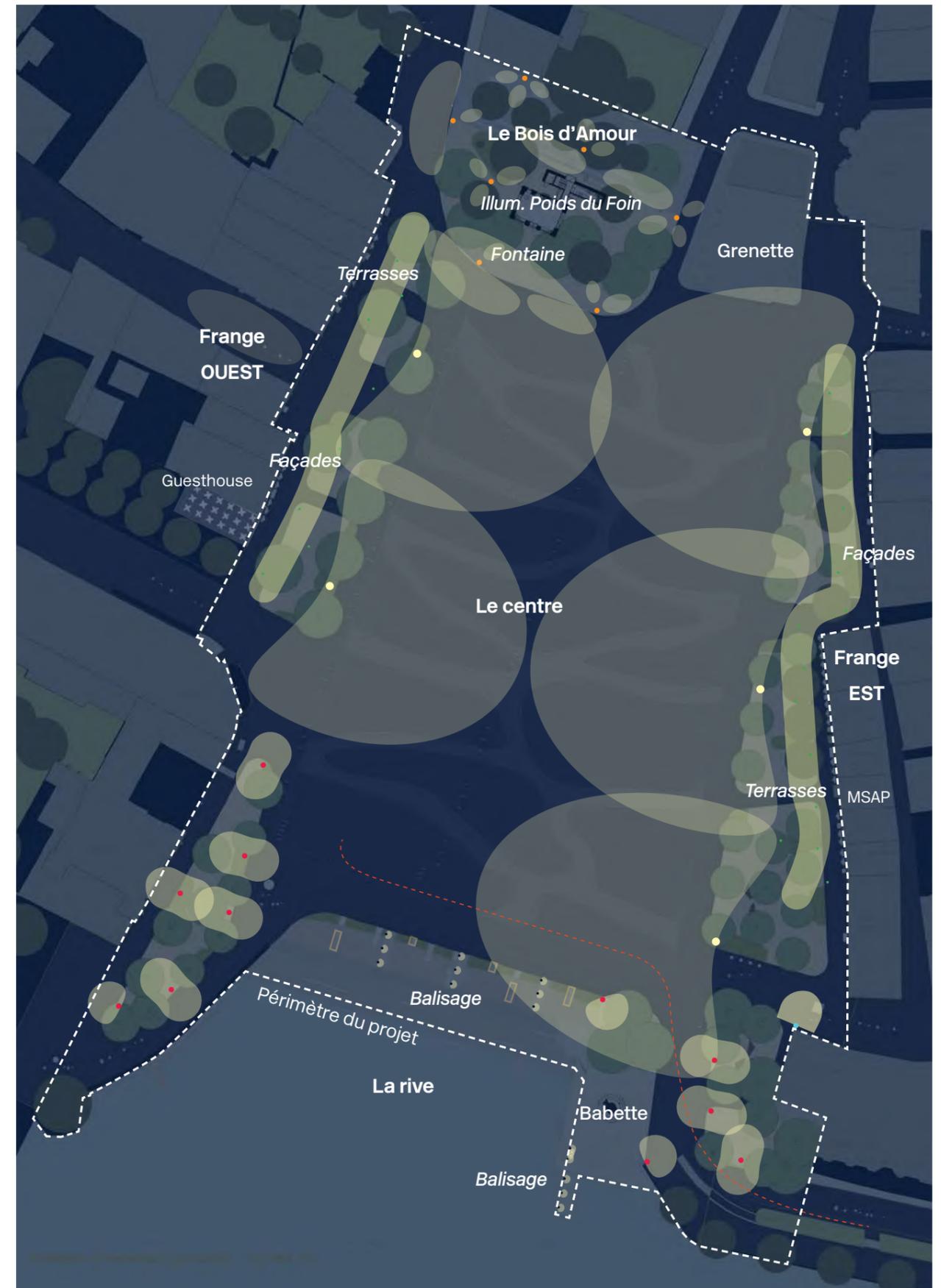
La rue du Lac

Armature sur console identique aux existants de la rue



Le balisage

Armatures sous les bancs et encastrés dans les pontons



REVÊTEMENTS DE SOL
GESTION DES EAUX PLUVIALES & PALETTE DE MATÉRIAUX

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Principe projeté

Perméabilité & infiltration

- garantir une évacuation de toutes les surfaces, en tout temps,
- privilégier l'infiltration des eaux pluviales dans le sol,
- allier harmonieusement équipements de gestion des eaux pluviales et aménagements extérieurs.

-  grilles ponctuelles
-  grilles ponctuelles non visibles
-  caniveau à fente
-  chemise drainante
-  sens de l'écoulement des eaux
-  surfaces perméables et semi-perméables



PALETTE DE MATÉRIAUX

Une palette de matériaux choisis en fonction de leurs caractéristiques :

- techniques,
- économiques,
- esthétiques,
- de durabilité,
- d'usage.



Pavés historiques (existants)



Enrobé clouté



Stabilisé



Sable ?



Galets ?



Pavés irréguliers



Béton désactivé ?

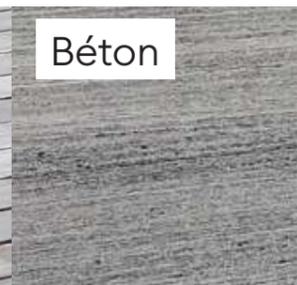
Pavés irr. flammés ?



Perré historique (existant)



Deck bois



Béton

FRANGES HABITÉES
SALONS URBAINS & TERRASSES

SALONS URBAINS & TERRASSES

Habiter les franges

+ de générosité = + de vitalité

+ de valeur sociale

- espaces de rencontre et d'échange,
- accueil confortable,
- mobilité douce favorisée.

+ de valeur environnementale

- surfaces perméables et plantées, favorables à la biodiversité,
- fraîcheur grâce à l'ombrage, aux plantes et au sol meuble,
- meilleures conditions pour les arbres.

+ de valeur économique

- visibilité et attrait depuis la gare,
- espaces pour les terrasses et les commerces,
- valeur d'image élevée.

+ de sécurité

- flux piétons et cyclistes confortables,
- mise à distance des véhicules,
- interventions incendie et secours facilitées.



SALONS URBAINS & TERRASSES

Un espace attractif et accueillant invite la flânerie



SALONS URBAINS & TERRASSES

Espaces commerciaux et de détente

Une offre variée de terrasses

- convivialité,
- diversité,
- possibilité d'extension (Covid ou à but commercial),
- harmonie (éclairage, mobilier),
- sociabilité.
- Soit environ 1'700 m² de surface dédiée aux terrasses commerciales.

Des salons urbains qui favorisent:

- l'arrêt et le repos,
- la détente,
- la sociabilité et l'échange,
- la consommation (marché, buvette, Babette's),
- le jeu,
- la tranquillité (mise à distance des flux).
- Soit environ 6'700 m² de terrasses non commerciales.



SALONS URBAINS & TERRASSES

Flux mobilité douce

Flux de mobilité douce lent

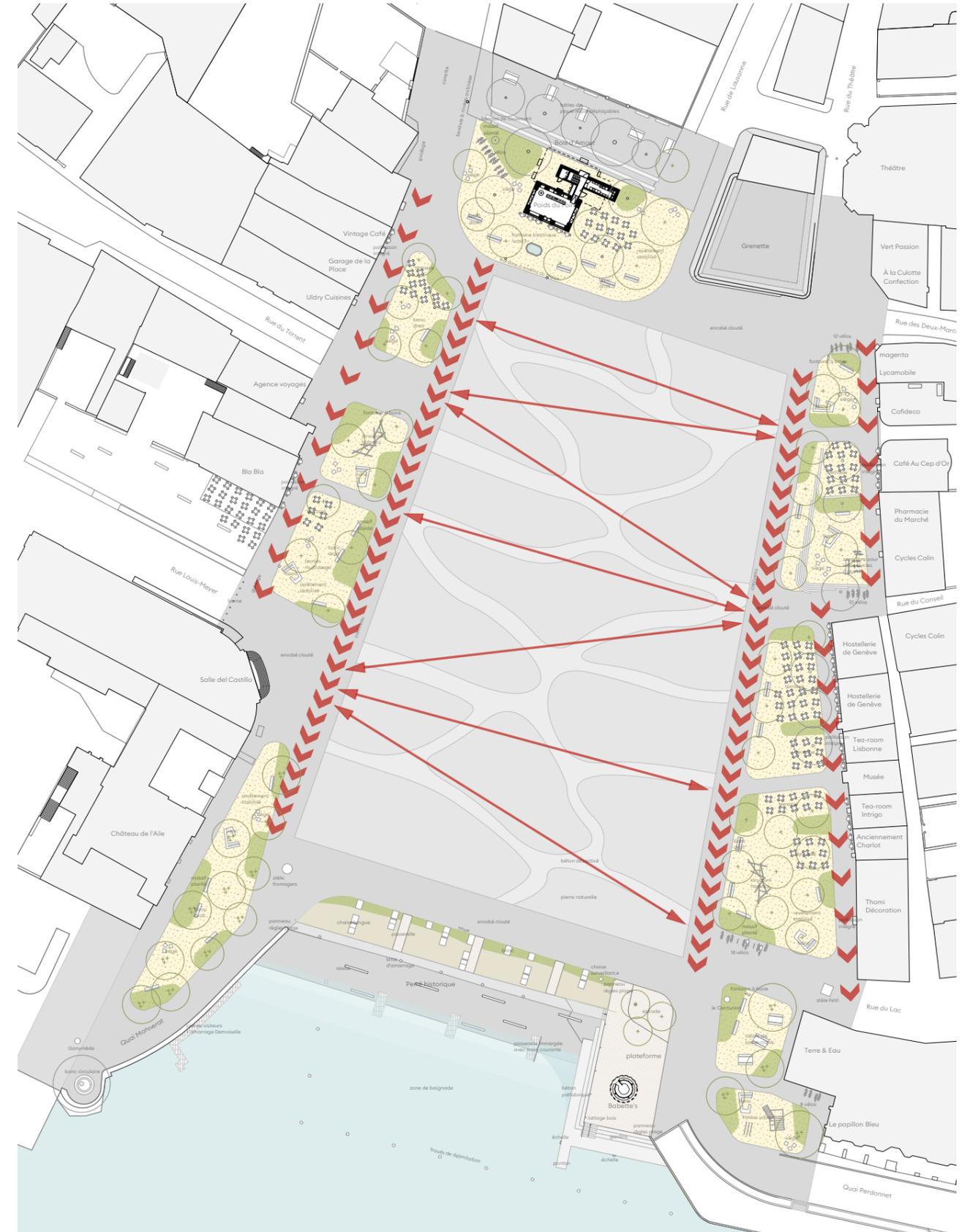
- favorise le flux piéton aux pieds des façades,
- encourage l'entrée dans les commerces et établissements,
- évite conflit avec les entrées / sorties des immeubles.

Flux de mobilité douce libre

- favoriser le flux piéton + roulettes aux abords du tapis,
- meilleure visibilité.

Lignes de désir E-O

- Rue du Torrent > Rue des Deux-Marchés + Rue du Conseil,
- Rue Louis-Meyer > Rue du Conseil + Rue du Lac,
- Dessin et choix des matériaux du tapis en réponse aux lignes de désirs E-O.

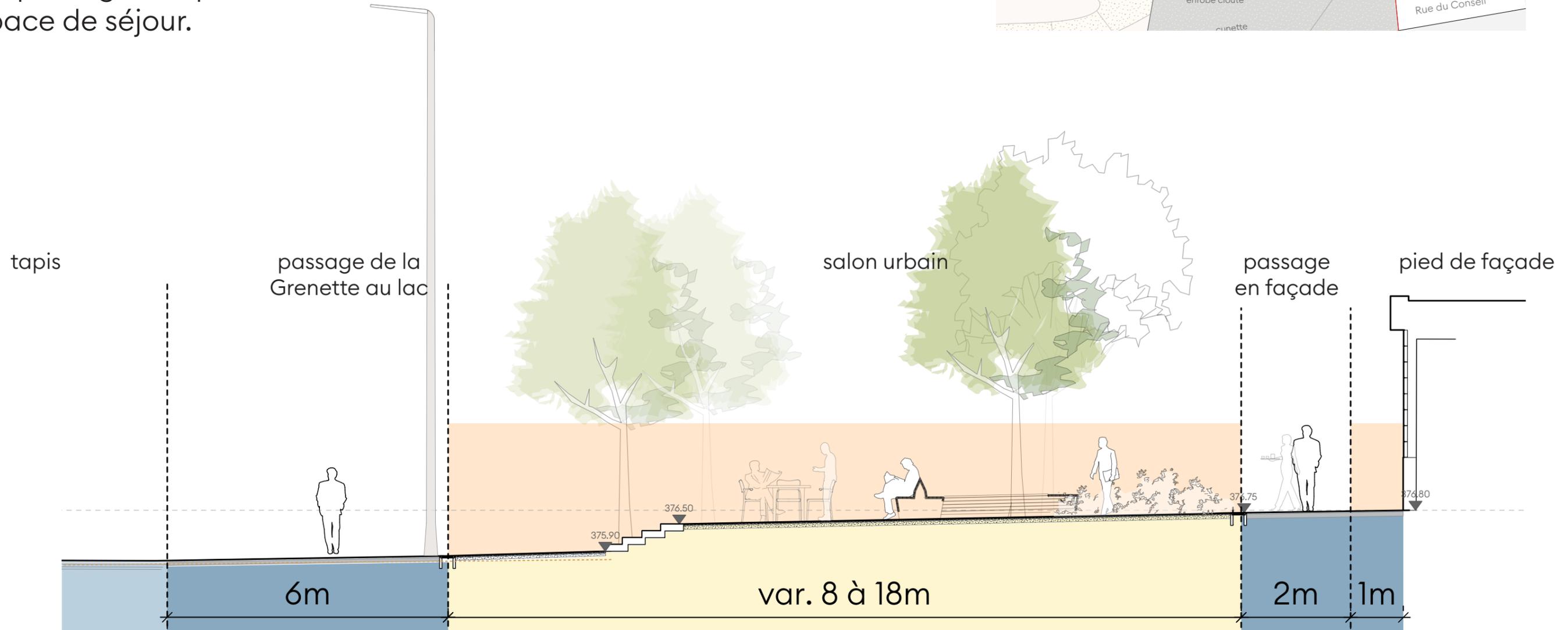


SALONS URBAINS & TERRASSES

Frange Est : Grand Place 2

Entre terrasses et salons urbains

- vaste salon urbain ombragé et surélevé de quelques marches,
- respiration des pieds de façade grâce à une bande laissée libre,
- deux passages de part et d'autre de l'espace de séjour.

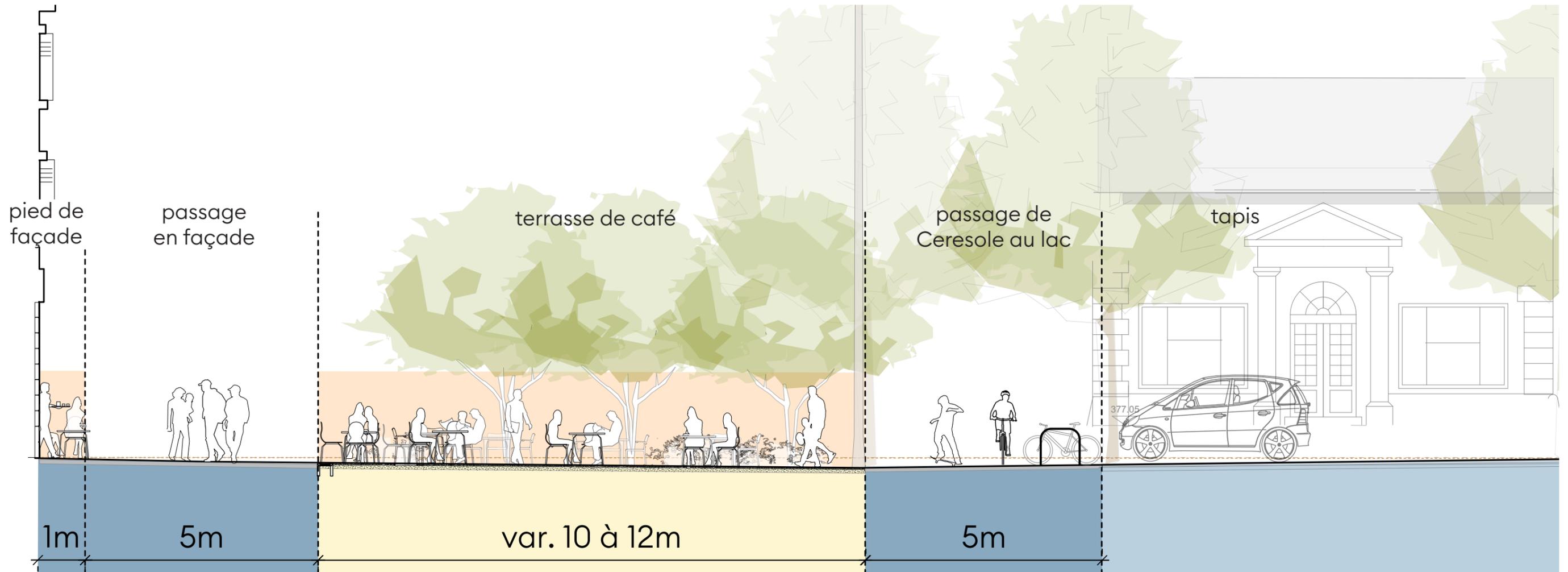


SALONS URBAINS & TERRASSES

Frange Ouest : Grand Place 19

Augmentation du confort des terrasses et des passages

- confort apporté à la terrasse par l'arborisation,
- générosité et de clarté pour les fux MD,
- élargissement de l'espace voué aux terrasses commerciales.



FRANGES HABITÉES

MOBILIER

MOBILIER

Mobilier des terrasses

Ambiance et organisation

Des terrasses conviviales :

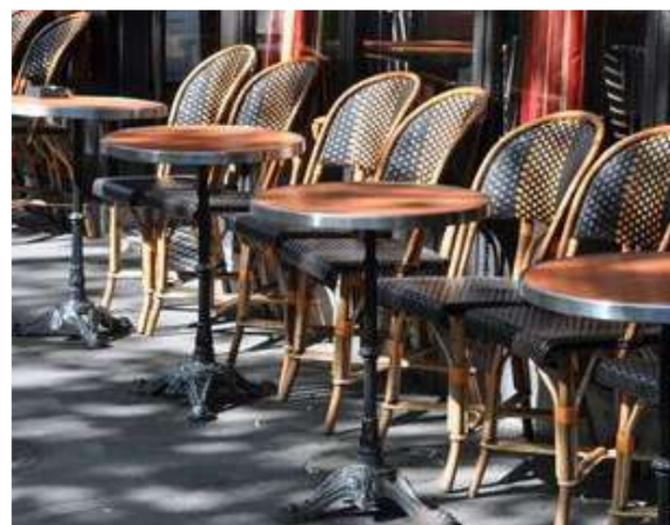
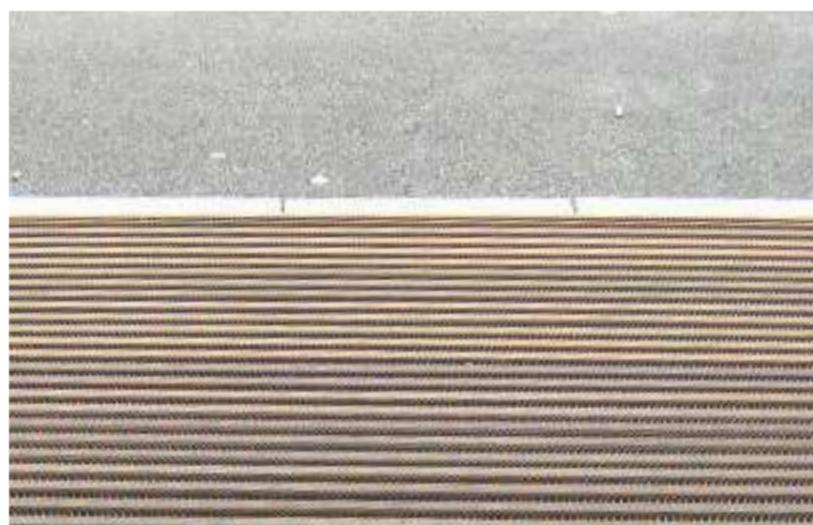
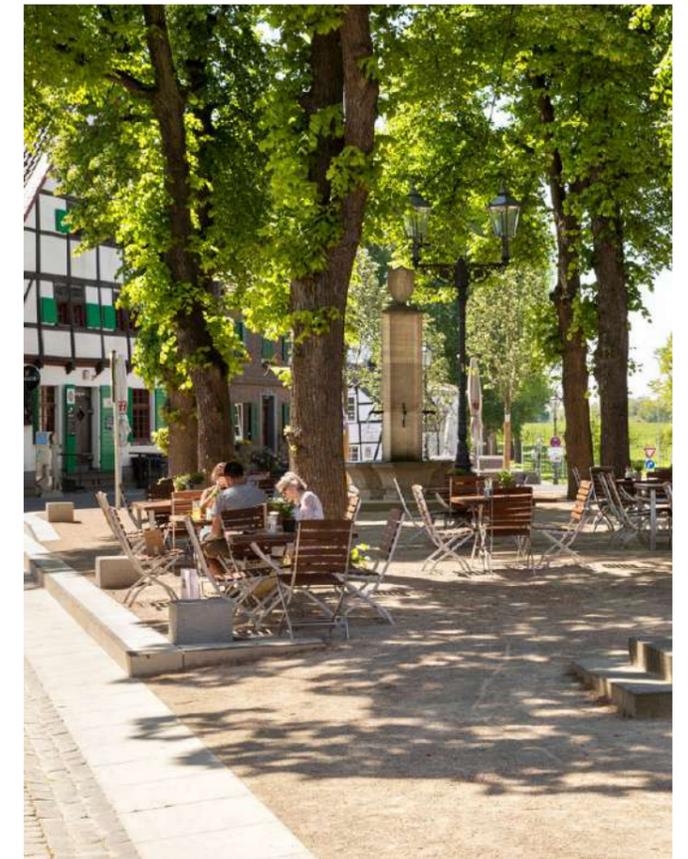
- implantation d'une 1ère rangée de tables contre les façades,
- circulation des piétons aisée grâce au passage réservé.

Harmonisation à moyen terme :

- possibilité de se référer à une charte de couleurs et de design.

Seuils d'entrée des commerces et musée :

- la propreté est assurée par de larges tapis de sol encastrés.



MOBILIER

Une déclinaison d'assises

Déclinaison de types différents

- adaptés à la situation dans la place,
- faisant partie d'une même collection.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PRÉSENTATION

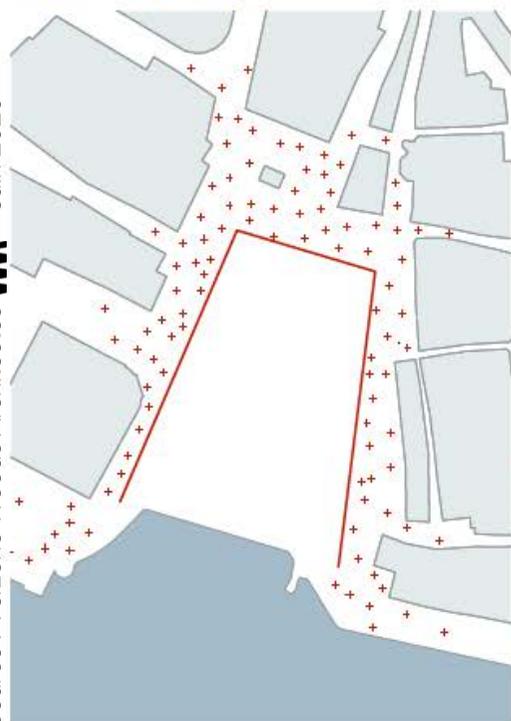
Ville de Vevey / 21 avril 2021

Réaménagement de la place du Marché Volet Mobilité

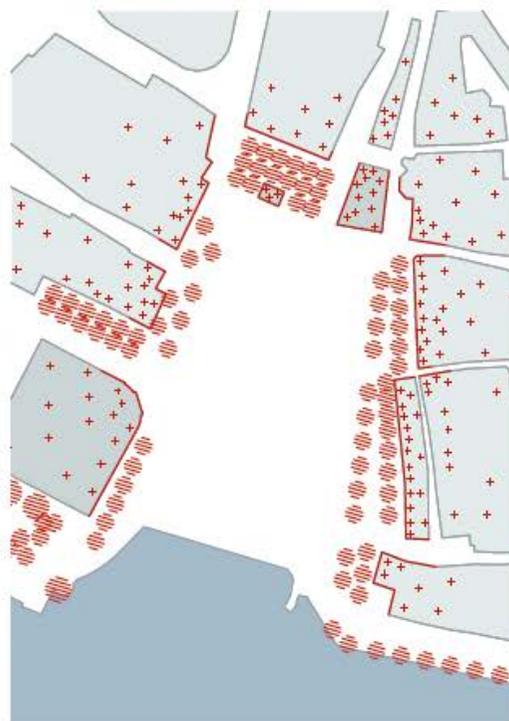


4 intentions urbanistiques principales

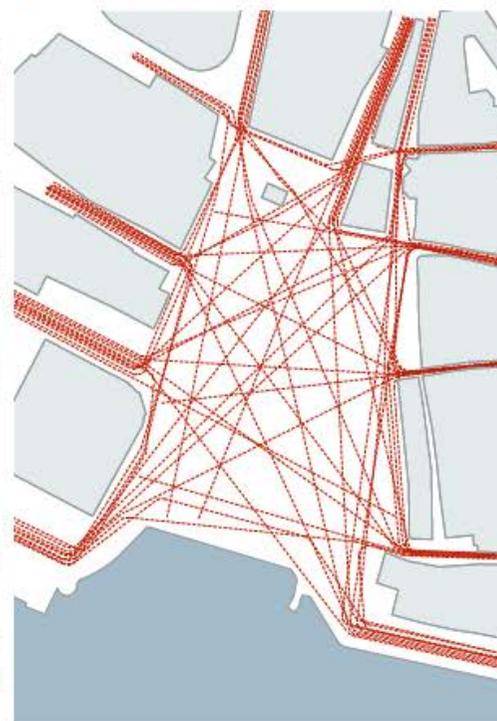
RÉVÉLER LE CENTRE



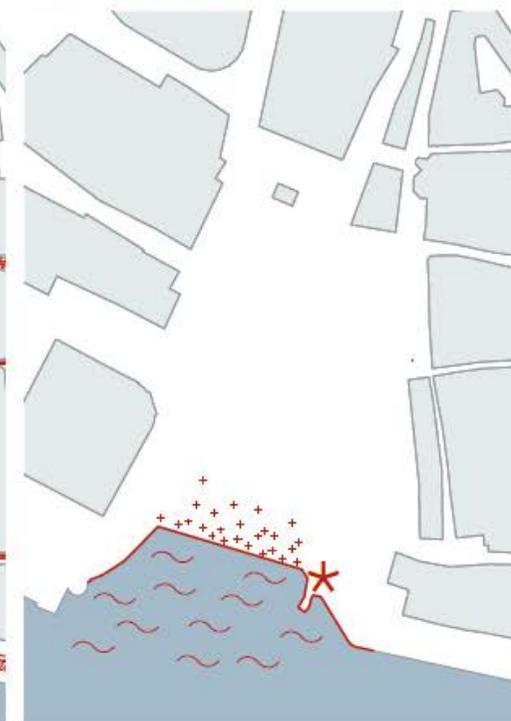
HABITER LES FRANGES



DYNAMISER L'ESPACE



TOUCHER LE LAC



Source : Verzone Woods Architectes WM – Juin 2020

- **Le projet répond aux besoins des nombreux usage(r)s diversifiés de cette place :**
espaces de vie dans les franges (bars, restaurants, commerces, lieux culturels, habitations...), au bord du lac (détente, promenade, baignade...) et ailleurs (loisirs, jeux...), **déplacements des modes doux** (avec de nombreuses connections entre les rues et perméabilités à travers la place), **manifestations** (marché bi-hebdomadaire, cirque, Fête des Vignerons...)

Remarques du jury du concours

- *Riche palette d'usages futurs potentiels offerte, de par **la valorisation des franges, la libération d'un vaste espace vide central et le positionnement du parking à l'ouest.***
- *Perméabilité aux déplacements des piétons intéressante avec des places de stationnement larges et des allées serrées.*
- *Conservation intéressante du stationnement les jours de marché (indépendance du parking vis-à-vis des manifestations).*
- *Conservation d'une **ceinture de voies de circulation**, sans réelle plus-value par rapport à l'existant.*
- ***Définition floue des espaces piétons et voitures apportant une certaine confusion** (à clarifier).*
- ***Faible intégration du Bois d'Amour.***

Source : Mandats d'étude parallèles – Aménagement de la Place du Marché à Vevey – Rapport du collège d'experts – Mars 2018

Recommandations du jury du concours

- **Réorganiser l'aménagement de l'angle nord-ouest de la place** afin de minimiser les conflits d'usages entre piétons, voitures et cars.
- **Amplifier et valoriser les espaces d'usages du quotidien**, notamment pour des usages non commerciaux.
- **Améliorer le marquage et la signalisation du parking** (zones de circulation, places de stationnement, zones et traversées piétonnes).
- Réfléchir à une **meilleure intégration du cheminement des rives** et de la plage.

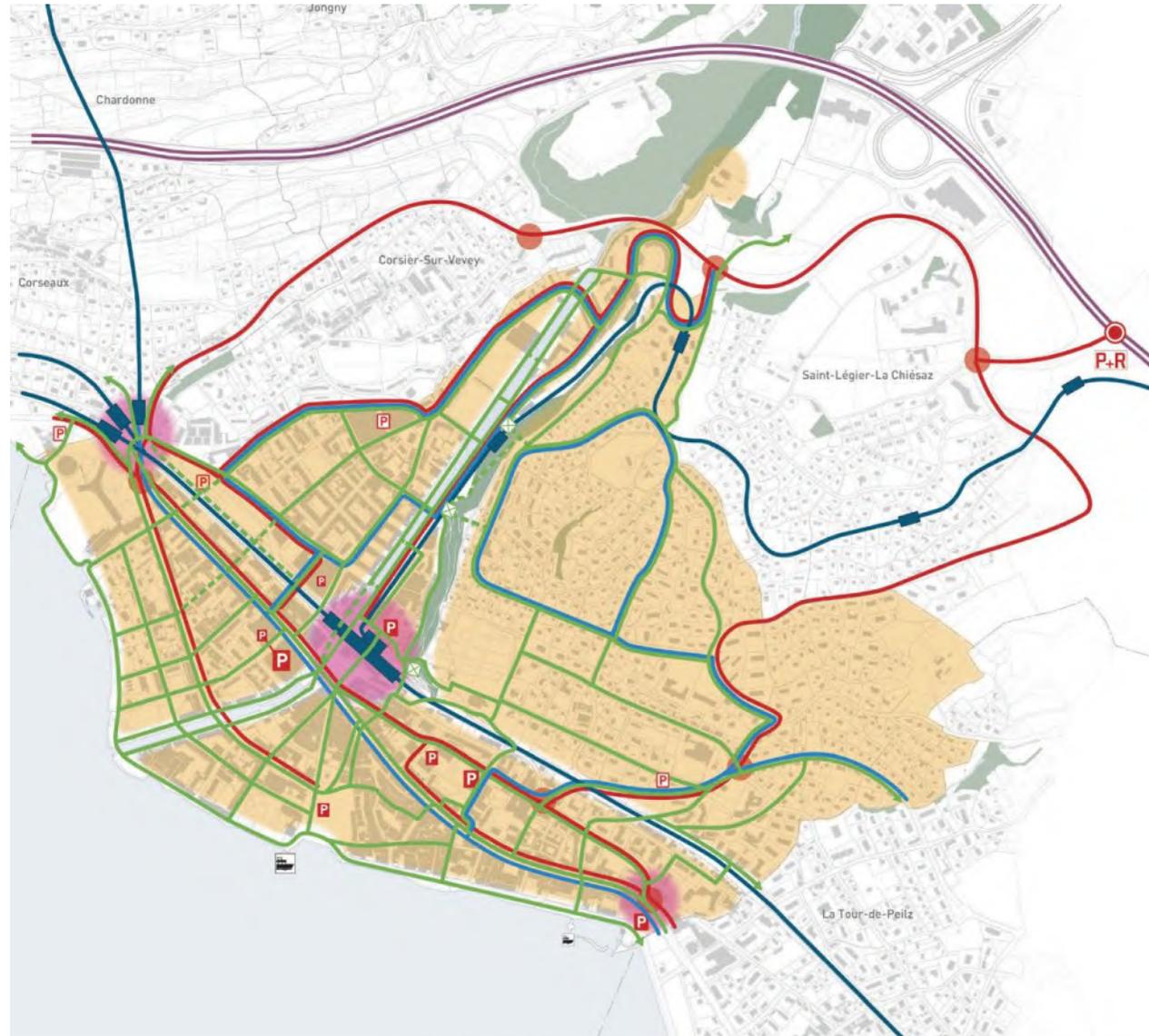
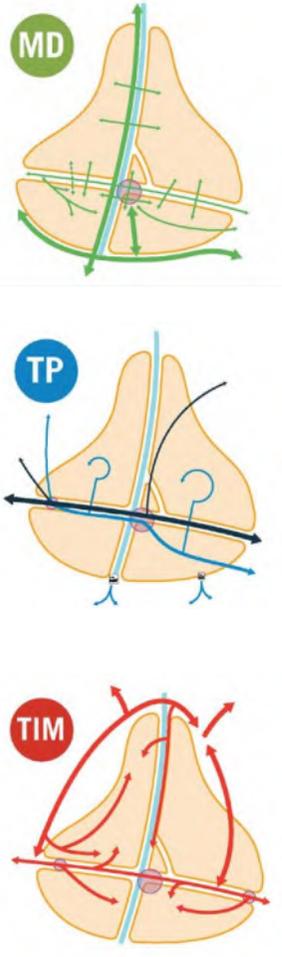
Source : Mandats d'étude parallèles – Aménagement de la Place du Marché à Vevey – Rapport du collège d'experts – Mars 2018

Objectifs de mobilité

➤ **Mettre le piéton au cœur des réflexions du réaménagement de la place du Marché !**

- Adapter l'aménagement de la place à **tous les types de piétons** (usagers en mouvement ou statiques, personnes à mobilité réduite, écoliers...) selon leurs lignes de désir :
 - sécuriser les piétons aux éventuels points de conflits avec les véhicules motorisés;
 - garantir de fortes perméabilités piétonnes sur toute la place.
- Garantir la **circulation des vélos** sur la place, selon les lignes de désir identifiées, et du **stationnement vélo** adéquat en lien avec les pôles d'attraction.
- Limiter et optimiser l'espace dédié aux véhicules, **dissuader/éviter le trafic non désiré.**
- Proposer un **aménagement de stationnement des voitures** à la fois robuste et modulable en fonction de l'évolution...
 - ...du schéma de circulation au centre-ville de Vevey
 - ...du nombre de places de stationnement

Rappel du Concept directeur (PDCom 2019)



Mobilité

Réseaux de principe

- Modes doux (réseau primaire et réseau complémentaire du Plan Directeur de la mobilité douce)
- (à créer)
- Transports publics ferré / routier
- Transports individuels motorisés
- (autoroute)

Infrastructures

- Pôle structurant
- Ascenseur urbain
- Gare / halte
- Débarcadère principal / secondaire
- Parking public existant
- Parking public envisagé / envisageable (selon Plan Directeur de stationnement)
- Parking relais envisagé
- Jonction autoroutière
- Nœud routier structurant
- Poche urbaine

Accessibilité motorisée à la place – vision projetée

2024



Accessibilité motorisée à la place du Marché (hors ayants-droit) par :

- la **rue du Torrent**;
- l'**av. Paul-Ceresole**.

Zone de stationnement projetée (1/3)



- **Un parking simple, clair et fonctionnel**, de 150 places.
- **Une zone de stationnement bien délimitée** à l'ouest de la place du Marché, **n'impactant pas le projet urbanistique à long terme.**
- Un aménagement du parking modulable selon les événements / manifestations sur la place du Marché.

Zone de stationnement projetée (2/3)



- Un parking simple, clair et fonctionnel, de 150 places.
- Une zone de stationnement bien délimitée à l'ouest de la place du Marché, n'impactant pas le projet urbanistique à long terme.
- Un aménagement du parking modulable selon les événements / manifestations sur la place du Marché.
- **Une accessibilité motorisée uniquement par la rue du Torrent et l'av. Paul-Ceresole** (hors ayants-droit), conforme aux documents de planification supérieurs (Concept directeur du PDCom).

Zone de stationnement projetée (3/3)



- Un parking simple, clair et fonctionnel, de 150 places.
- Une zone de stationnement bien délimitée à l'ouest de la place du Marché, n'impactant pas le projet urbanistique à long terme.
- Un aménagement du parking modulable selon les événements / manifestations sur la place du Marché.
- Une accessibilité motorisée uniquement par la rue du Torrent et l'av. Paul-Ceresole (hors ayants-droit), conforme aux documents de planification supérieurs (Concept directeur du PDCom).
- **Deux perméabilités est-ouest sécurisées et confortables pour la mobilité douce** à travers le parking.
- Une offre généreuse et modulable en stationnement vélos.
- Trois arrêts pour les autocars touristiques à proximité immédiate de la place du Marché (sur Torrent et Ceresole).
- Un projet compatible pour la desserte de la place du Marché par une ligne de bus public.

Résultat du concours



Source : Verzone Woods Architectes / PlayTime

Image indicative

Projet



Source : Verzone Woods Architectes / PlayTime

Image indicative

Merci pour votre attention.



Florian Meyer

Co-directeur Suisse

florian.meyer@transitec.net

TRANSITEC Ingénieurs-Conseils

4, avenue Auguste-Tissot · CH-1006 LAUSANNE

T +41 (0) 21 652 55 55 · F +41 (0) 21 652 32 22

lausanne@transitec.net · www.transitec.net



Planification générale du chantier



Jour de marché sur la place le 17 mai 1888
Albert Klausfelder/ Musée historique de Vevey

CONCEPT GENERAL

- Sécurité maximum pour tous les utilisateurs de la place
- Maintien des marchés tous les mardi et tous les samedi
- Maintien de places de stationnement durant toutes les phases de travail
- Fermeture annuelle du chantier entre mi-octobre et mi-novembre pour permettre l'arrivée du Knie et le déroulement de la Foire de la St-Martin
- Phases de travail suffisamment grandes pour permettre une exécution aisée et rapide

CONDITIONS DONNEES AUX ENTREPRISES

- Respect des phases de travail**

- Maintien des accès aux riverains et aux commerçants**

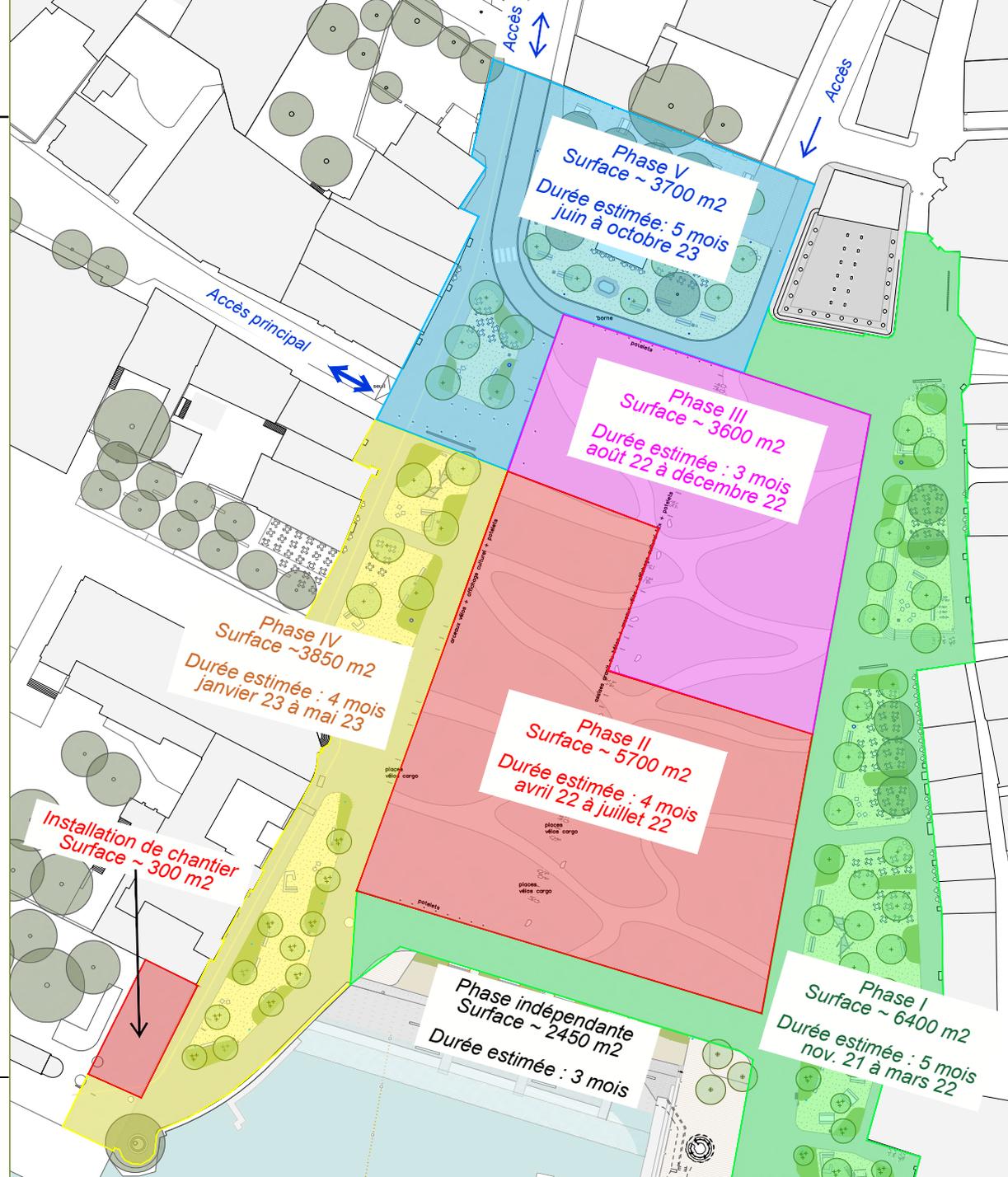
- Maintien des accès pour les véhicules d'urgence**

- Maintien des accès pour le service de voirie**

- Maintien des places de stationnement selon concept établi**

Planification générale

- ✓ 6 phases de chantier
- ✓ 2 ans de travaux
- ✓ 3 à 5 mois par phase



Détails phase 1 - Hors marché

Frange Est

- ✓ 319 places maintenues
- ✓ Environ 5 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent



Détails phase 1 - Mardi et samedi Frange Est

- ✓ 199 places maintenues
- ✓ Position du marché maintenue
- ✓ Environ 5 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent





Détails phase 2 - Hors marché

Tapis central - Zone Sud

- ✓ 199 places maintenues
- ✓ Environ 4 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent



Détails phase 2 - Mardi et samedi

Tapis central - Zone Sud

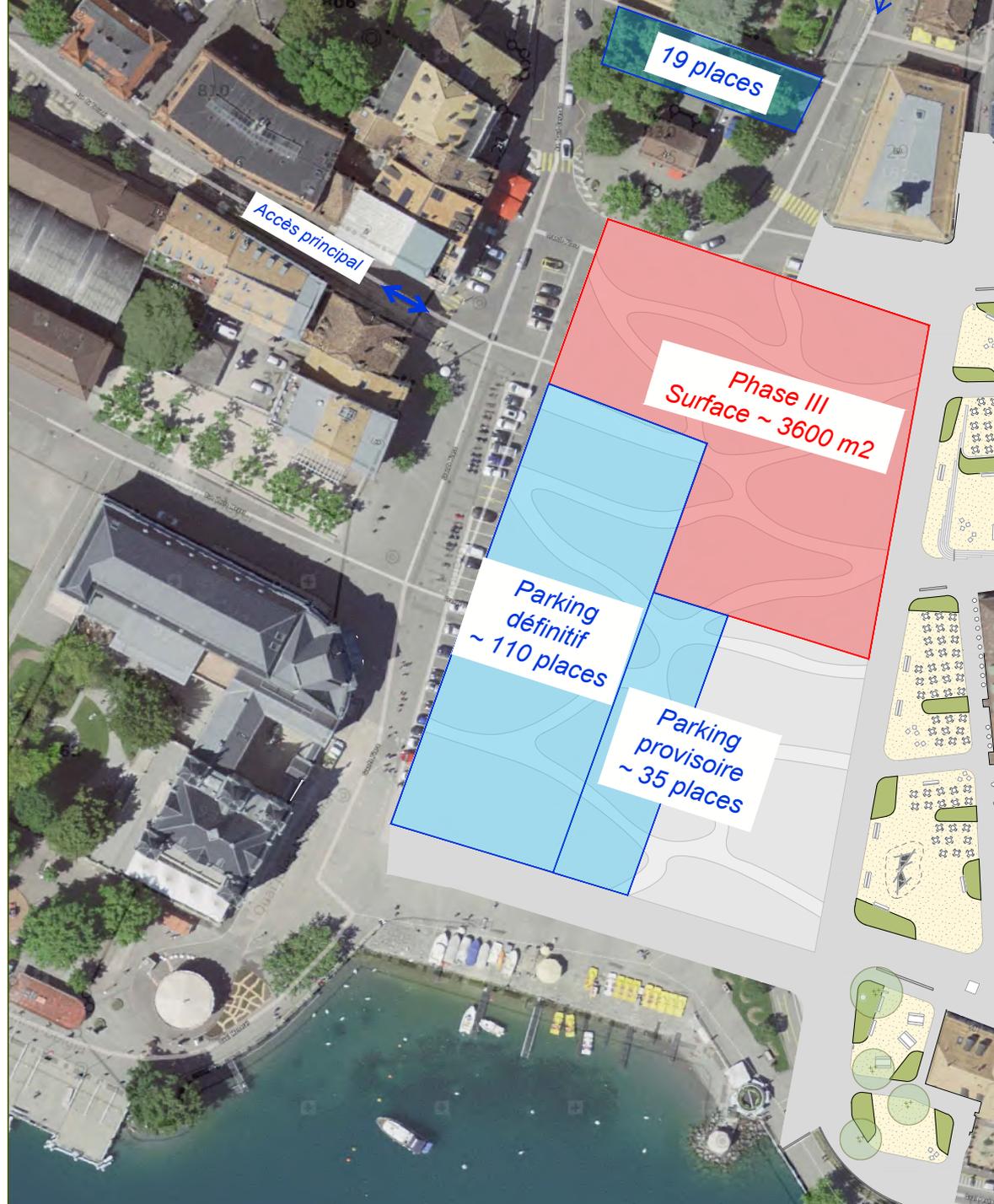
- ✓ 89 places maintenues
- ✓ Environ 4 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent



Détails phase 3

Tapis central - Zone Nord

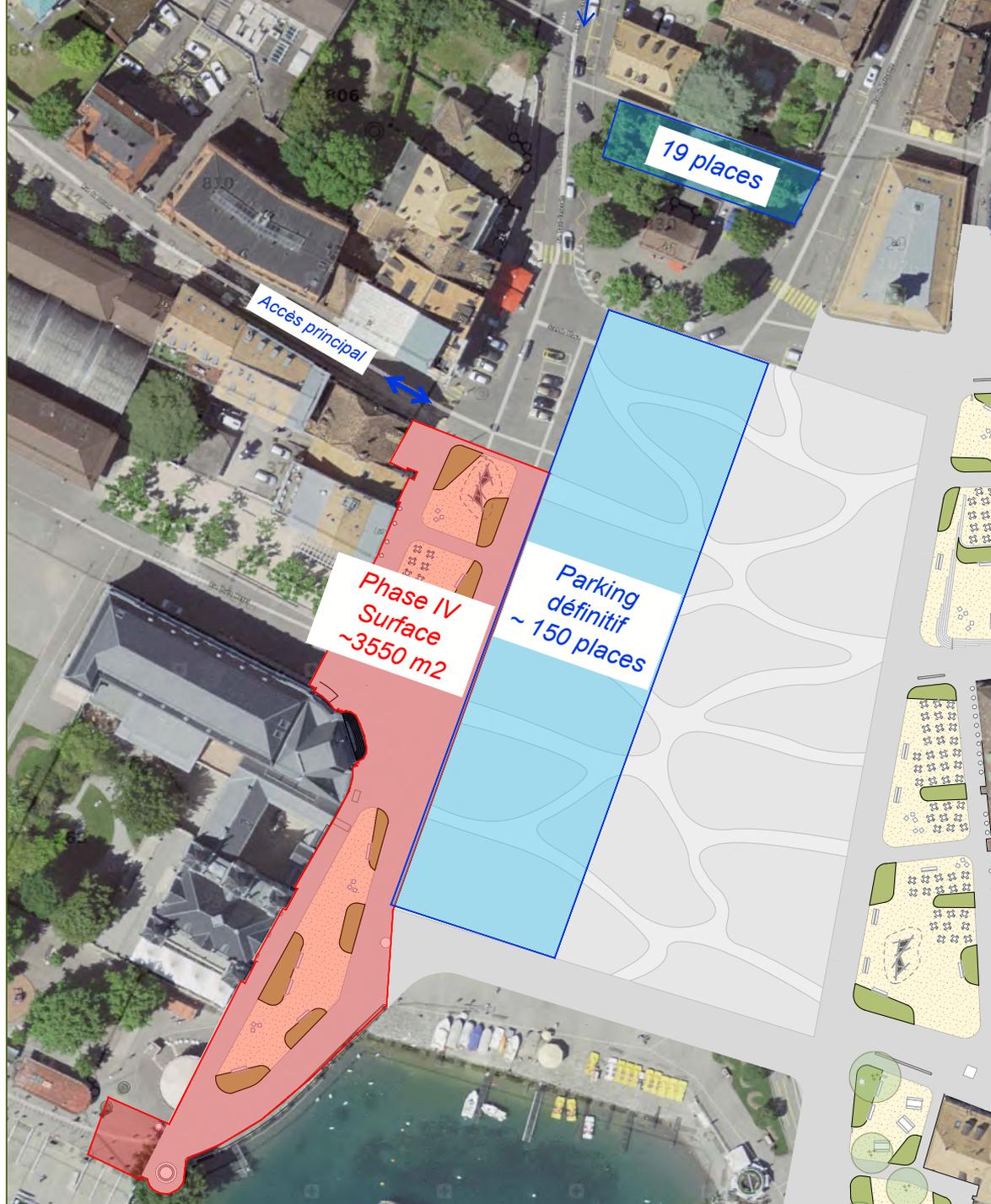
- ✓ 129 places maintenues
- ✓ 35 places provisoires (hors jours de marché)
- ✓ Environ 3 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent



Détails phase 4

Frange Est

- ✓ 150 places en configuration définitive
- ✓ 19 places disponibles au Bois d'Amour
- ✓ Environ 4 mois de travaux
- ✓ Accès principal par Torrent

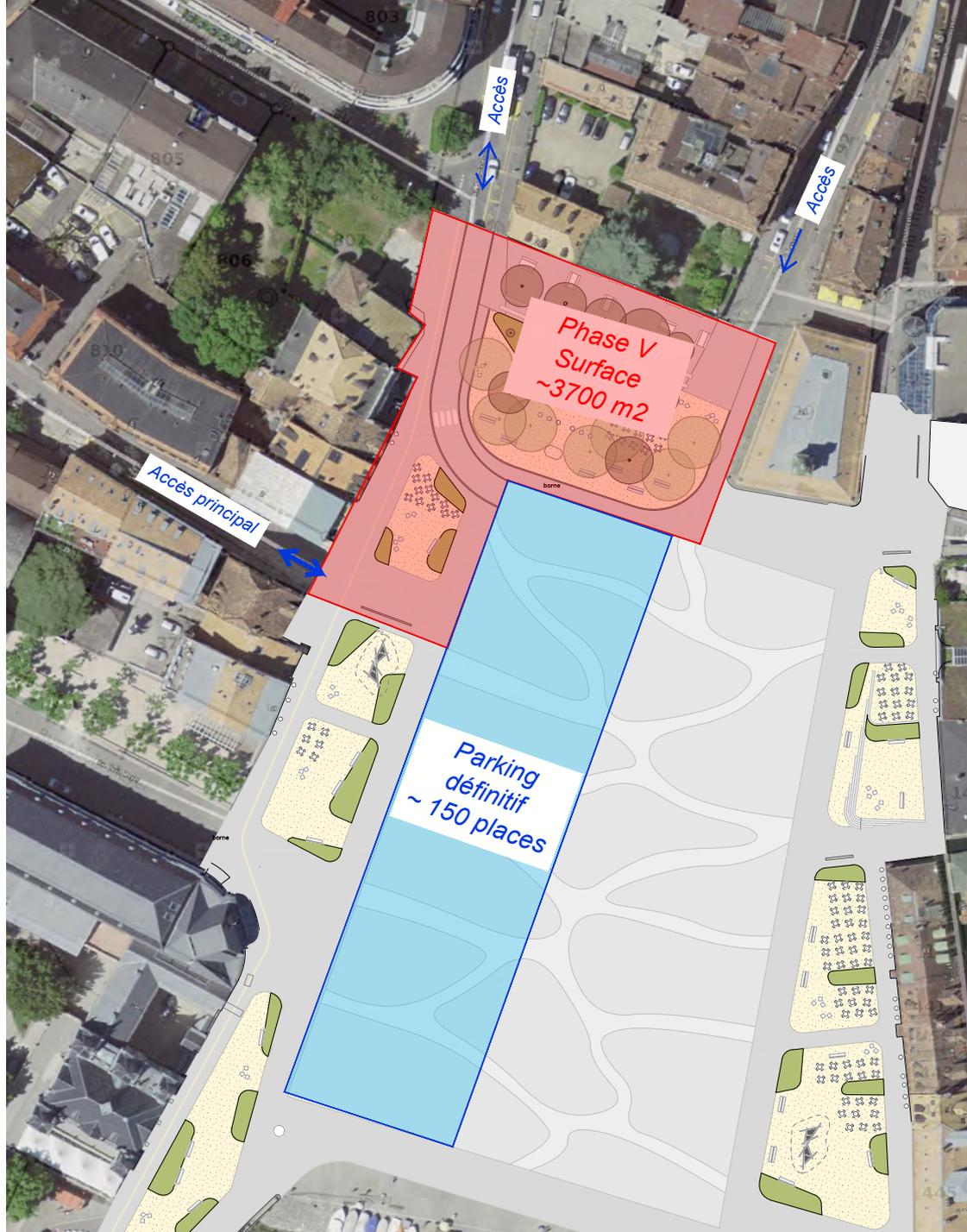


Détails phase 5

Bois d'Amour

150 places en configuration définitive

Environ 5 mois de travaux

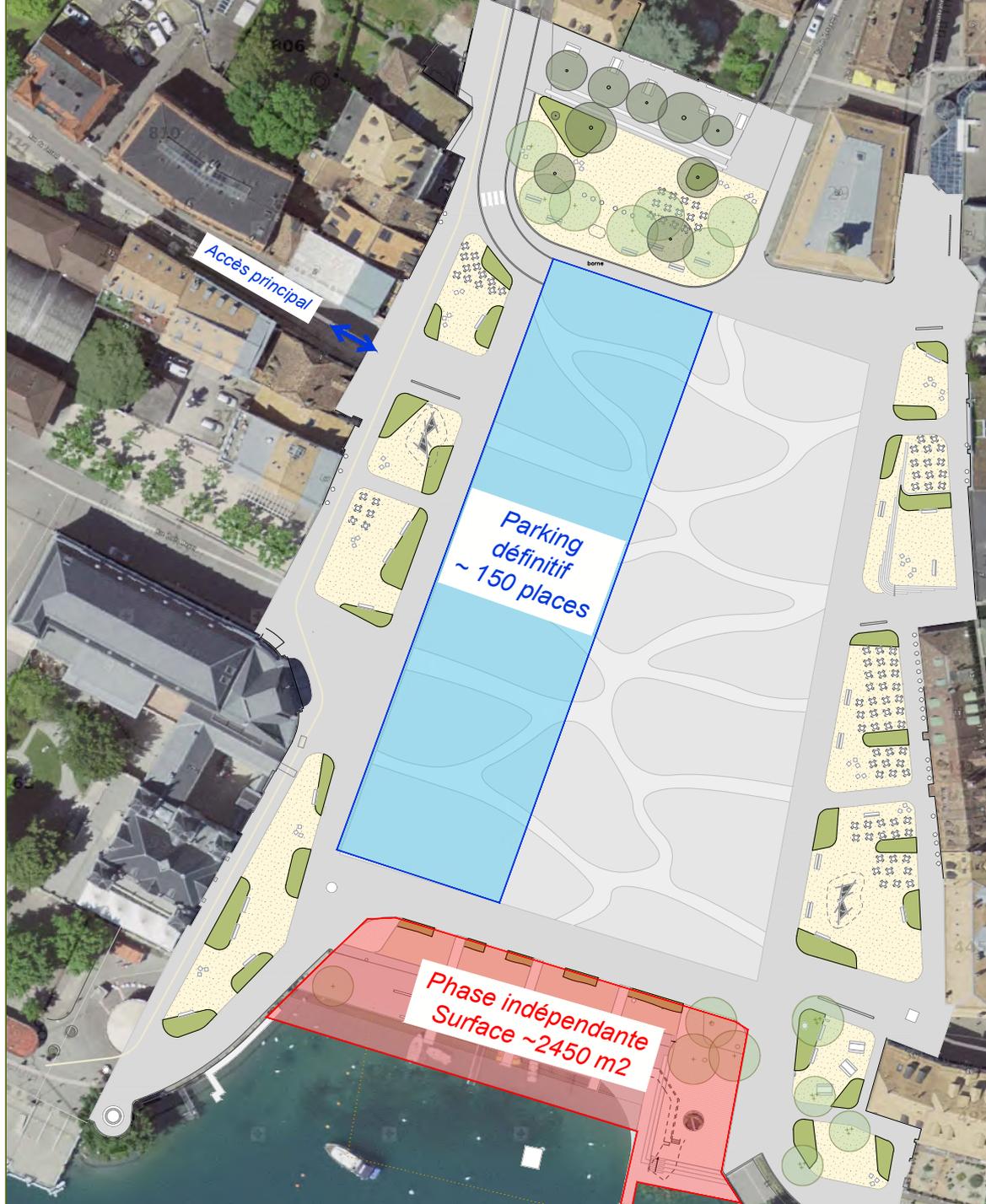


Détails phase 6

Sud de la Place - Perré

150 places en configuration définitive

Environ 3 mois de travaux



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Concert d'Elton John le 8 septembre 2007
Dominic Favre/KEYSTONE

Evaluations :
favorable
favorable avec certaines réserves
moyen ou neutre
défavorable

LOCALISATION	Franges		Tapis			
REVÊTEMENT	Stabilisé	Enrobé clouté	Pavés irréguliers à sec sur coffre compacté par couches	Pavés irréguliers <u>spéciaux</u> jointoyés sur dalle	Béton désactivé coulé en place	Galets sciés jointoyés coffre béton caveux ou enrobé

variante écartée

CRITERES

Aspects fonctionnels

Carrossable			Risque de déchaussement	Bruit	Marque possible au fil du temps	Marque possible au fil du temps
Vélo			rugosité modératrice de vitesse			
Roulettes (PMR, trotinette, roller, poussette)	moins de vitesse		possibilité finition flammée avec plus-value			
Glissement						
Infrastructure	coffre tout-venant 25 cm	coffre tout-venant 50 cm	coffre tout-venant 50 cm	dalle béton	coffre tout-venant 20 cm	béton caveux ou enrobé
Performance technique						à confirmer
Contraintes de mise en œuvre			Exigence de savoir-faire élevée	Exigence de savoir-faire élevée	Exigence de savoir-faire, temps de séchage, joints	Exigence de savoir-faire élevée
Modération de vitesse						
Réparation (visibilité des traces d'intervention)				Réparation jointoyage	Remplacement par secteur entre 2 joints	
Entretien (nettoyage & gestion neige)	Pas de balayeuse ni de salage		Passage de lame possible mais délicat, recharge des joints les premières années intégrée dans AO			
Compatibilité cirque Knie		traces				

Aspects financiers

Coût HT coffre et revêtement f+p/m2 (Moyenne des soumissions rentrées GC 2021)	35 CHF / m2	60 CHF / m2	130 CHF / m2	620 CHF / m2	250 CHF / m2	277 CHF / m2 (estimation 2020)
--	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------------------------

Aspects environnementaux

Provenance						
Energie grise*						
Durabilité						
Réutilisation						
Recyclage						
Perméabilité						

Aspects qualitatifs

Bruit de roulement à faible vitesse						
Îlot de chaleur - effusivité thermique**	650 à 800	2045	2337	2337	1200 à 1900	-
Îlot de chaleur - albédo**	0.1 à 0.3	0.05 à 0.2	0.2 à 0.45	0.2 à 0.45	0.15 à 0.55	-
Intégration paysagère						
Valeur d'image						
Valeur symbolique						

* Emission pour la durée de vie typique en kg éq. CO2/m2 // Source "proprétés et caractéristiques des matériaux de construction" de Yves Couasnet

(<https://books.google.ch/books?id=QXzEDwAAQBAJ&pg=PT124&ots=Ahh4hXehfr&dq=Energie%20grise%20pour%20la%20pose%20d'enrob%C3%A9&hl=fr&pg=PT123#v=onepage&q&f=false>)

**Cerema. Revêtement des espaces publics. Guide technique. Bron : Cerema, 2018. Collection : Références. ISBN : 978-2-37180-278-0



Ville de Vevey
Direction de l'architecture,
des infrastructures et de
l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Vevey, le 7 mai 2021 / CL

**Note à M. Cédric Bussy,
Président de la commission chargée de l'étude du préavis 08/2021**

Objet : Préavis N°08/2021 – Différence entre montant au plan des investissements et demande de crédit d'ouvrage

Monsieur le président,

Lors de l'élaboration du plan des investissements version 2019 un montant de 12'000'000.— a été inscrit au plan des investissements. Le budget actualisé pour la demande de crédit est de 14'741'000.—, dont 13'246'000.— pour la demande de crédit d'ouvrage, CHF 441'000.— pour le crédit MEP (mandats d'étude parallèles) et CHF 1'054'700.— pour le crédit d'étude.

L'évolution du coût du projet s'explique principalement pour quatre raisons :

1. Augmentation de 1'000m ² de la surface aménagée (26'000 m ²)	500'000.—
2. Traitement paysager de la frange ouest / fosses Stockholm / mâts d'éclairage /armoires IFUT enterrées / demande CGN / Fitness urbain	785'000.—
3. Assainissement des collecteurs communaux	956'000.—
4. Réserve pour participation au déplacement réseaux S.I.	<u>500'000.—</u>
 Total	 2'741'000.—

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute explication complémentaire.
Avec mes cordiales salutations.

**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE**

le Chef de service


Claude Lehrian